Communauté de Communes Pays d'Evian et Val d'Abondance

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés - VERSION 1

Octobre 2023

VOTRE INTERLOCUTRICE :
Cécile KUBLER
Tél. : 06 16 51 73 90
E-mail : c.kubler@inddigo.com

www.inddigo.com

REDACTRICE

Cécile KUBLER

Ligne directe : 06 16 51 73 90

E-mail : c.kubler@inddigo.com

CONTACT ADMINISTRATIF

Ourida OUIDDIR

Ligne directe : 04 79 69 86 92

E-mail : o.ouiddir@inddigo.com

Tout droit de reproduction et représentation sont réservés et la propriété exclusive d'INDDIGO SAS, y compris les textes et les représentations iconographiques, photographiques. L'utilisation, la reproduction, la transmission, modification, rediffusion ou vente de toutes les informations reproduites sur ce document (articles, photos et logos compris) ou partie de ce document (texte y compris) sur un support quel qu'il soit, ou encore la diffusion sur un site internet par le biais d'un groupe de discussion, forum ou autre système ou réseau informatique que ce soit, et ce dans le cadre d'une utilisation à caractère commercial ou non lucratif, sont formellement interdites sans l'autorisation préalable et écrite de la société INDDIGO SAS.

SOMMAIRE

1 LEXIQUE 4

2 CONTEXTE 5

2.1 DEFINITION DE LA PREVENTION 5
2.2 INTRODUCTION 5
2.3 DEMARCHE D'ELABORATION DU PLPDMA 6

3 LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION DU PLPDMA 7

3.1 L'ANIMATION : L'EQUIPE PROJET 7
3.2 LA GOUVERNANCE : LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES) 7

4 OBJECTIFS 9

4.1 OBJECTIFS REGLEMENTAIRES 9
4.2 LES OBJECTIFS DE LA COLLECTIVITE 10

5 SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL 12

5.1 DEFINITION 12
5.2 CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE DE PAYS D'EVIAN VAL D'ABONDANCE 12
5.3 DIAGNOSTIC DE LA GESTION DES DECHETS 14
5.4 DIAGNOSTIC PREVENTION DES DECHETS 19
5.5 LIENS AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION 20

6 LES AXES THEMATIQUES DU PROGRAMME 21

7 UN PLAN D'ACTIONS, COMPOSE DE 24 ACTIONS 21

8 LE CALENDRIER 29

9 SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME 31

9.1 LES INDICATEURS GLOBAUX DU PROGRAMME 31
9.2 LES INDICATEURS POUR CHAQUE ACTION 32

10 LE BUDGET 34

10.1 MOYENS MATERIELS ET PRESTATIONS 34
10.2 MOYENS HUMAINS 34
10.3 BUDGET ESTIMATIF PAR ACTION 34

11 ANNEXE – FICHES ACTION 36

NOTES 61

1 LEXIQUE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie

AV : apport volontaire

DAE : déchets d'activités économiques

DASRI : déchets d'activités de soins à risques infectieux

DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques

DMA : déchets ménagers et assimilés

DND : déchets non dangereux

EPCI : établissement public de coopération intercommunal

GEMF : gros électroménager froid

GEMHF : gros électroménager hors froid

ISDI : installation de stockage des déchets inertes

OMr : ordures ménagères résiduelles

PAM : petit appareil ménager

PàP : porte-à-porte

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

REP : responsabilité élargie du producteur

RS : redevance spéciale

TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères

UIOM : usine d'incinération des ordures ménagères

UVE : unité de valorisation énergétique

2 CONTEXTE

2.1 DEFINITION DE LA PREVENTION

La prévention des déchets correspond à l'ensemble des actions situées avant l'abandon, ou la prise en charge par la collectivité, qui permettent **de réduire les quantités et/ou la nocivité des déchets**.

Il faut donc bien distinguer la prévention, qui a lieu en amont du statut de déchet, du tri, qui a pour objectif d'améliorer la valorisation des déchets.

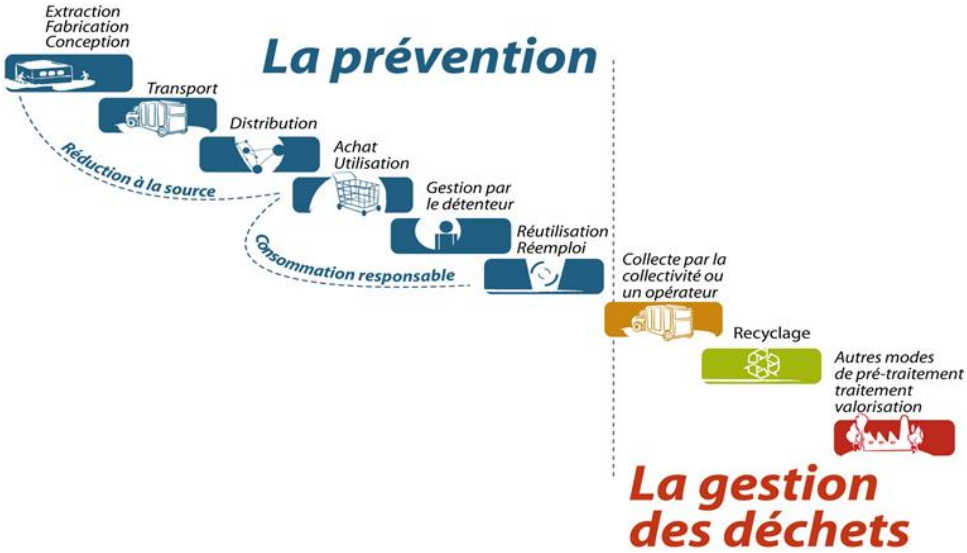

2.2 INTRODUCTION

La Communauté de Communes Pays d'Evian - Vallée d'Abondance réalise d'ores et déjà des actions de prévention, principalement axées sur le compostage, les animations en milieu scolaire, la diffusion des stop-pub et le réemploi via le pôle ressourcerie du territoire.

La Communauté de Communes souhaite s'engager dans l'élaboration et l'animation d'un **programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)**, visant à formaliser les actions déjà engagées, à en impulser de nouvelles et à mobiliser les acteurs du territoire sur cette thématique.

Le **présent document constitue le plan d'actions du PLPDMA**.

L'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (**PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012**, conformément à l'article L.541-15-1 du code de l'Environnement pour les collectivités responsables de la collecte des DMA. Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il est codifié aux articles R 541-41-19 à 28 du code de l'Environnement.

Un PLPDMA consiste en **la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées** visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de **réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA)**.

Un PLPDMA permet ainsi de :

- territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets ;
- définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

2.3 DEMARCHE D'ELABORATION DU PLPDMA

La démarche a été initiée dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur déchets du territoire, dont elle constitue l'un des éléments de planification.

Le **diagnostic prévention du territoire** a été réalisé de janvier à mars 2023 (une synthèse de ce diagnostic est présentée au chapitre 5).

La présentation a été faite le 23 mai 2023 à la CCES.

Les objectifs chiffrés du plan ont fait l'objet d'un échange en CCES, le même jour.

Le **plan d'action**s est le fruit d'un travail de construction qui a mobilisé deux réunions de groupe de travail :

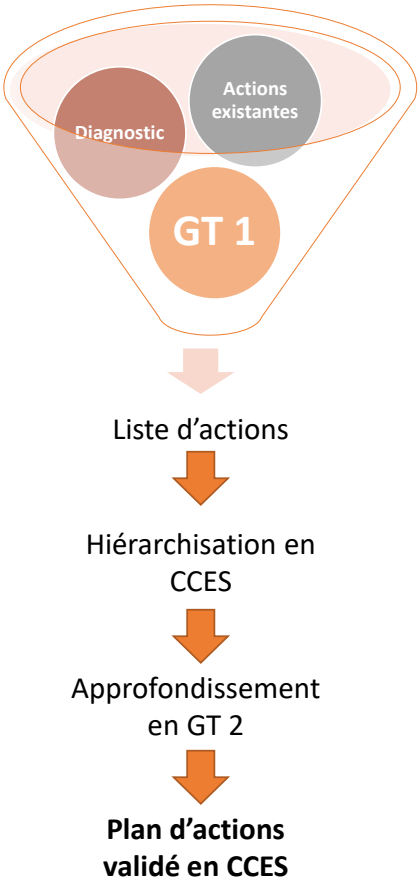

- 16 juin 2023 GT1
- 30 juin 2023 GT2

Ces réunions de travail ont permis de réunir divers acteurs concernés par la prévention : acteurs associatifs, techniciens, élus... La première réunion a permis de partager, puis compléter l'état des lieux et enfin de proposer des actions en lien avec les enjeux mis en évidence dans l'état des lieux.

Le 21 juin, **une réunion de hiérarchisation**, en **Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)**, a permis de valider, hiérarchiser et reformuler les actions.

Le 2nd groupe de travail a permis d'approfondir 4 actions prioritaires en dégageant les objectifs et les étapes de mise en œuvre.

Le 22 septembre 2023, une réunion de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) a permis de valider le projet de programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

3 LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION DU PLPDMA

3.1 L'ANIMATION : L'EQUIPE PROJET

L'équipe projet élabore, met en oeuvre, évalue et diffuse les résultats du PLPDMA.

Elle est composée de :

- Un élu référent,
- Le responsable du service déchets.

Cette équipe devra être complétée par :

- Un chargé de mission 'prévention des déchets'.

De façon plus détaillée, **les missions de l'équipe projet** et notamment du chargé de mission prévention, sont les suivantes :

- Mise en œuvre et suivi des actions en lien avec les services missionnés, les partenaires ;
- Préparation et participation aux réunions de la CCES ;
- Participation aux différents réseaux d'échange sur la thématique prévention des déchets ;
- Participation à l'organisation d'événements ;
- Réalisation de tableaux de bord de suivi et de l'évaluation annuelle des actions ;
- Valorisation des actions menées et diffusion au sein du territoire d'une culture commune autour de la prévention des déchets.

3.2 LA GOUVERNANCE : LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES)

La CCES est un lieu de co-construction, à **vocation consultative et prospective** :

- la CCES donne son avis sur le projet,
- un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année,
- la CCES évalue le PLPDMA tous les six ans.

Ses avis et travaux consultatifs sont transmis à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA, qui reste décisionnaire.

La **CCES est constituée de** :

- des représentants de la CCPEVA :
  - Elu en charge de la compétence « déchets », élu en charge de la compétence « développement durable »
  - Techniciens de la communauté de communes en charge du portage des actions de prévention
- des représentants des acteurs du territoire :
  - Représentant du Conseil Local de Développement (instance composée de représentants des habitants et des acteurs économiques et socio-professionnels
  - Représentant du pôle ressourcerie

- Représentants des bailleurs sociaux
- …

- Des représentants des partenaires institutionnels
  - Ademe
  - Région

4 OBJECTIFS

4.1 OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

LE PROGRAMME NATIONAL DE PREVENTION DES DECHETS

Le programme national de prévention des déchets (PNPD) définit les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et les actions de production et de consommation durables à mettre en œuvre pour y parvenir.

Les axes thématiques de ce programme national sont repris dans le PLPDMA de la Communauté de Communes Pays d'Evian Val d'Abondance.

LOI ANTI-GASPILLAGE ET ECONOMIE CIRCULAIRE DU 10/02/2020

Le texte prévoit que des objectifs de réduction, de réutilisation / réemploi et de recyclage soient fixés par décret pour la période 2021-2025, puis pour chaque période consécutive de 5 ans. Les mesures phares :

- **Réduire de 15% les quantités de DMA produits par habitants en 2030 par rapport à 2010**
- Réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale
- Atteindre le zéro plastique jetable d'ici 2040
- Introduire une consigne mixte pour réemploi et recyclage
- Rendre le tri plus efficace grâce à un logo unique, des modalités de tri et une harmonisation de la couleur des poubelles
- Supprimer l'élimination des invendus
- Augmenter les sanctions en cas de manquement à l'interdiction du gaspillage alimentaire
- Créer des fonds pour le réemploi avec plus de 50 millions d'euros chaque année
- Appliquer un indice de réparabilité et tendre vers un indice de durabilité
- Favoriser la réparation et l'utilisation des pièces détachées
- Mettre en place une collecte gratuite des déchets triés du bâtiment

ORDONNANCE DU 29 JUILLET 2020

L'ordonnance du 29 juillet 2020 s'inscrit dans la trajectoire de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et transpose les directives relatives aux déchets du paquet européen sur l'économie circulaire.
Cette ordonnance modifie le code de l'environnement. On retiendra :

- Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse,
- **Séparation à la source des biodéchets d'ici 2024**,
- En 2035, limitation de stockage des DMA à 10% de leur gisement.

LE PRPGD AUVERGNE-RHONE-ALPES

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets d'Auvergne-Rhône-Alpes a été approuvé en décembre 2019.

L'objectif principal en termes de prévention est de **stabiliser le tonnage de DMA à son niveau de 2015**, ce qui, au vu de l'évolution de la population régionale, entraine une baisse de 35 kg/hab des DMA en 2025 et de 50 kg/hab en 2031.

Pour ce faire, les **pistes prioritaires** de prévention portent sur :

- Les biodéchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage de proximité et prévention des déchets verts),
- La mise en œuvre de l'éco-exemplarité des collectivités,
- La poursuite du développement du réemploi et de la réparation,
- Le développement de l'utilisation de changes lavables,
- L'amélioration de la séparation des déchets dangereux diffus et le recours à moins de produits dangereux,
- La prolongation de la diffusion du stop à la pub,
- L'éco-tourisme,
- La promotion de l'eau du robinet,
- L'encouragement aux démarches de systèmes de management environnemental,
- La sensibilisation des activités économiques à l'impact économique de la prévention.

La Région territorialise actuellement ce document, en intégrant également les objectifs de la loi AGEC. L'objectif de prévention des DMA (y compris gravats) pour le département de la Haute-Savoie est fixé à 546 kg/hab en 2030.

Le PLPDMA de Pays d'Evian Val d'Abondance intègre ces éléments de réglementation et tiendra compte des éventuelles évolutions.

4.2 LES OBJECTIFS DE LA COLLECTIVITE

La communauté de communes Pays d'Evian Val d'Abondance s'inscrit dans le respect de la réglementation. L'objectif est donc de tendre vers l'objectif de diminution globale de 15% des DMA par habitants entre 2010 et 2030, ce qui signifie pour le territoire atteindre **440 kg/hab de DMA.**

Pour rappel, en 2021 la production de DMA est de 684 kg/hab, de ce fait une étape intermédiaire (étape 1) visant à atteindre 604 kg/habitant a été définie. Elle suppose de réduire de 80 kg/habitant la production de déchets.

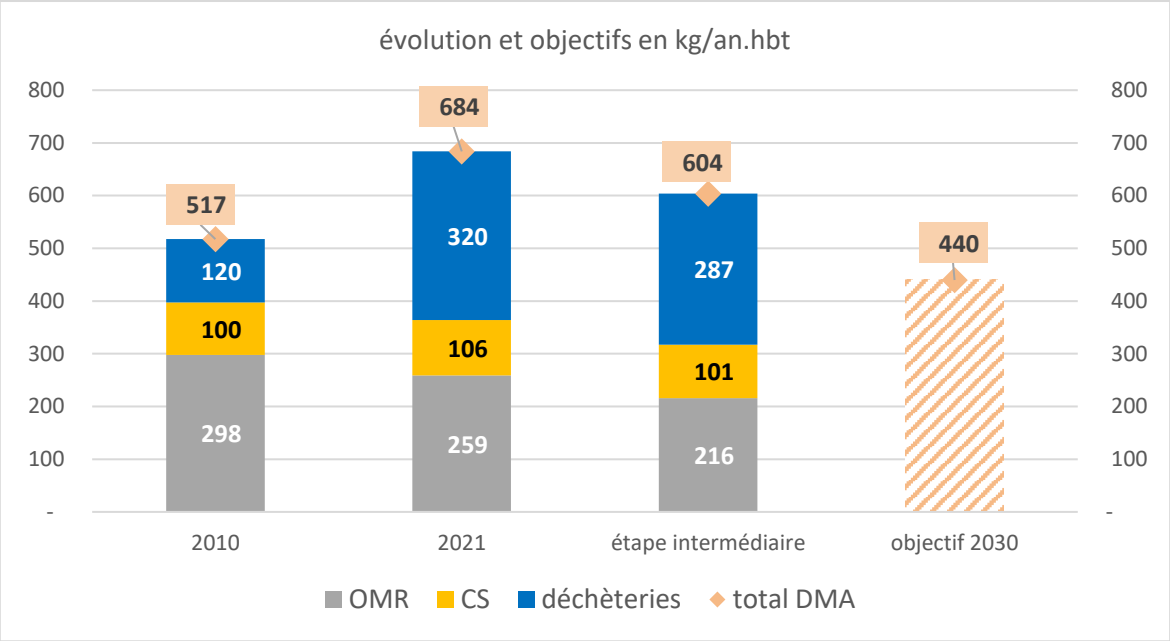

Figure 1 : Evolution passée et prévisionnelle des DMA

Pour se conformer à cet objectif de diminution, des objectifs par flux ont été définis :

- - 43 kg/hab sur les OMR,
- - 33 kg/hab en déchèterie
- - 5 kg/hab sur les emballages

} **Soit un total de – 80 kg/hab en phase intermédiaire.**

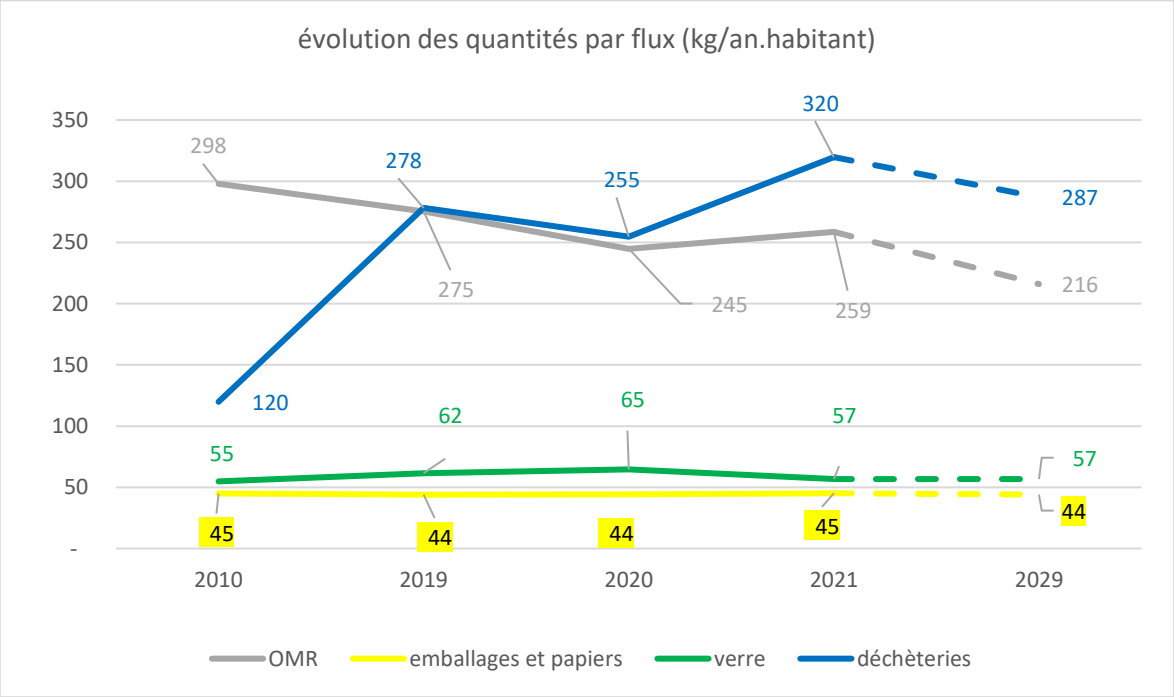

Figure 2 : évolution prévisionnelle des flux

Chaque action possède des objectifs qui lui sont propres, présentés dans les fiches action en annexe de ce document.

5 SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

5.1 DEFINITION

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont les déchets produits par les ménages et les activités économiques, puis collectés par le service public d'élimination des déchets (de façon régulière ou occasionnelle). Le périmètre des déchets assimilés s'étend aux déchets des entreprises (artisans, commerçants, etc.,) et du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux, etc.) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets.

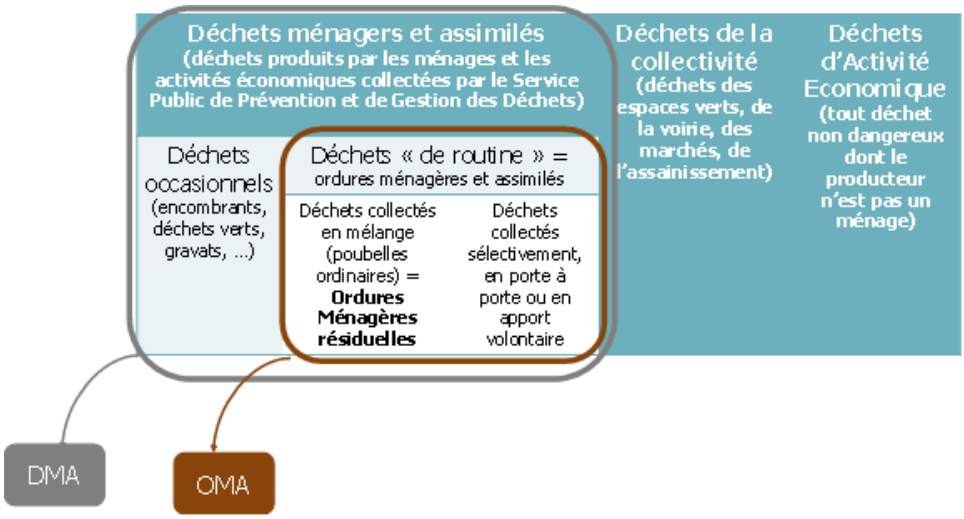

Les données sources utilisées sont issues des rapports annuels et des données SINDRA-SINOE, qui sont remplis par les différents acteurs de la thématique déchet (collectivité et opérateurs).

L'analyse des données et l'évolution des tonnages sont établies entre 2019 et 2021, avec 2010 comme point de référence réglementaire.

5.2 CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE DE PAYS D'EVIAN VAL D'ABONDANCE

La Communauté de Communes Pays d'Evian et Vallée d'Abondance fait partie du département de Haute-Savoie et se situe à la frontière de la Suisse, au bord du Lac Léman.

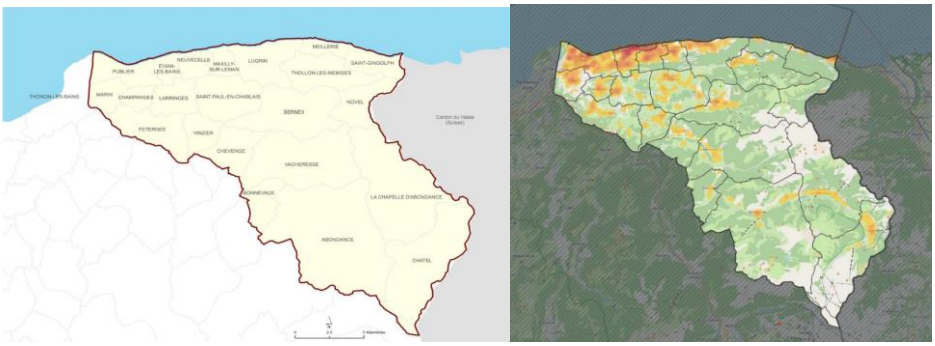

Cartographie du territoire de la CCPEVA – source RPQS et indication de densité de population

La population municipale en vigueur au 1er janvier 2021 s'établit à 41 145 habitants.
Les habitants se répartissent de la façon suivante :

- 18% dans les huit communes de montagne (Abondance, Bernex, Bonnevaux, Châtel, Chevenoz, La Chapelle d'Abondance, Thollon-les-Mémises, Vacheresse)
- 25% dans les neuf communes rurales (Champanges, Féternes, Larringes, Marin, Novel, Meillerie, Saint-Gingolph, Saint-Paul-En-Chablais, Vinzier)
- 57% dans les cinq communes urbaines (Evian-les-Bains, Lugrin, Maxilly-sur-Léman, Neuvecelle, Publier)

Le territoire est très attractif et connait un taux de croissance de +1.6% l'an (entre 2010 et 2015). L'accélération de la croissance de la population est due à un solde migratoire important (+1.1% l'an) ainsi qu'à la bonne vitalité démographique interne (+0.4% l'an).
Les communes du bord du lac et celles du plateau de Gavot montrent les taux de croissance les plus élevés. Cette croissance démographique soutenue est liée au cadre de vie et au dynamisme du marché de l'emploi.

La répartition de la population par habitat est la suivante :

- 15% en grand collectif
- 9% en urbain dense
- 63% en pavillonnaire
- 13% en habitat dispersé

Au global, 51% des ménages résident en habitat collectif.

On recense 21 631 actifs de plus de 15 ans en 2019. Le nombre d'actifs a augmenté de +21 % entre 2008 et 2019.

26,3 % de la population active est frontalière (28 % dans le Chablais) ce qui représente 4 776 actifs.

L'économie du territoire repose sur :

- Le secteur de l'hébergement et de la restauration (21,3 % des salariés),
- Le commerce (19,8 % des salariés),
- La construction (12,9 % des salariés),
- Et le service aux entreprises (11,6 % des salariés).

La concentration de l'économie est aussi territoriale : 2/3 des emplois sont situés sur Publier (localisation des entreprises industrielles), Evian et Châtel (attrait touristique lac et montagnes : hôtels restaurants, campings, agences de voyages, remontées mécaniques, thermalisme…).

- Riche d'une agriculture très présente qui constitue à la fois un patrimoine vivant et un savoir-faire, la CCPEVA compte 153 agriculteurs exploitants en 2019 et plus de 8 700 ha de surface agricole utile.

L'élevage reste l'élément économique agricole traditionnel fort du territoire et imprime des pratiques durables. La production de lait, de fromage poursuit une tradition accentuée par l'aspect pittoresque de l'alpage.

Le programme d'action a pris en compte ces éléments socio-démographiques dans la mise en œuvre de ses actions.

5.3 DIAGNOSTIC DE LA GESTION DES DECHETS

Le gisement de Déchets Ménagers et Assimilés est établi pour 2021 :

- 10 641 tonnes d'OMR
- 4 192 tonnes de collecte sélective (emballages, papiers et verre)
- 13 153 tonnes collectées en déchèteries
- 152 tonnes d'autres flux collectés à part (cartons, sapins de Noël)

Soit un total de **28 138 tonnes, représentant 684 kg par an et par habitant** (pour une population de référence de 41 145 habitants).

Note : le territoire a la caractéristique de bénéficier de deux saisons touristiques (été / hiver), ce qui influe sur la production de déchets (activité hôtelière, résidences secondaires) et sur les ratios de production de déchets car la population saisonnière n'est pas incluse dans la population de référence.

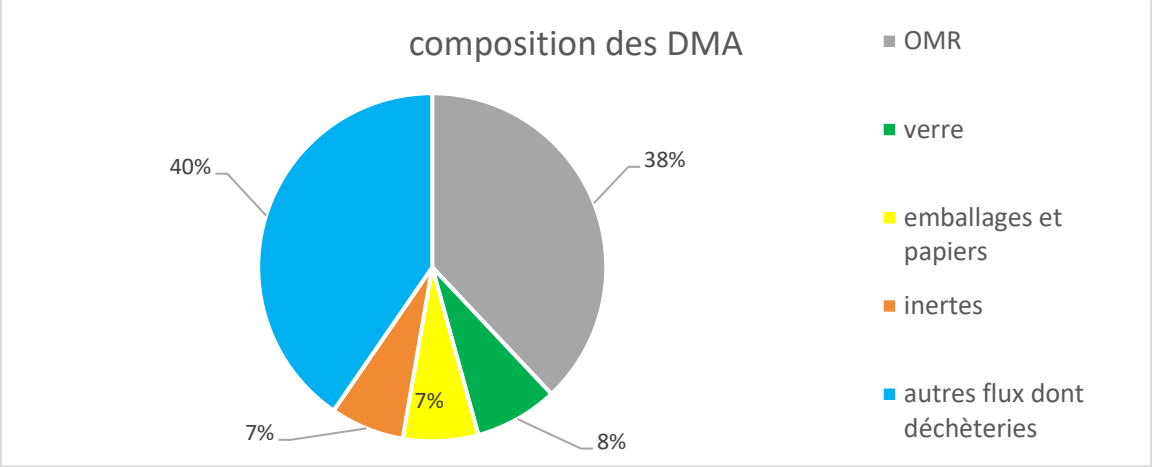

Composition des DMA sur le territoire de la CCPEVA – Données 2021

Lors du diagnostic, les atouts suivants ont été relevés concernant la gestion des déchets :

- La **production d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr) en kg par an et par habitant** a **diminué entre 2010 et 2019, et continue à baisser entre 2019 et 2021,**
- La performance de collecte sélective est satisfaisante, pour autant il reste une part non négligeable dans les OMr,
- De nombreux flux sont triés en déchèteries, pour plus de valorisation.

Cependant, le **tonnage collecté en déchèterie est en très nette progression** entre 2010 et 2019, et il continue également à augmenter entre 2019 et 2021.

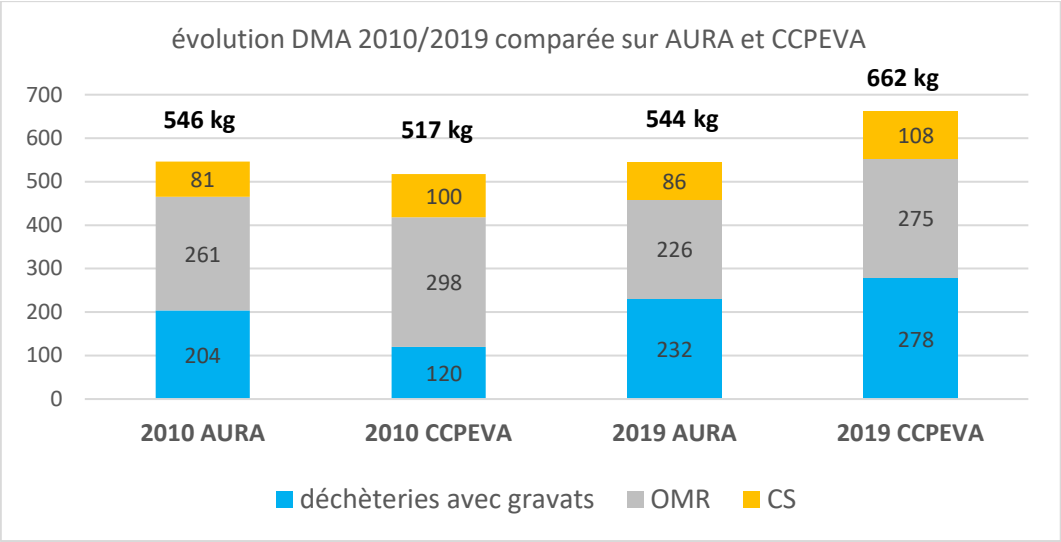

Evolution des DMA entre 2010 et 2019 – comparaison CCPEVA / AURA

5.3.1 Contenu du bac OMr (Ordures menageres residuelles)

Dans le cadre de l'étude du schéma directeur déchets, deux campagnes de caractérisation ont été réalisées sur le territoire du Pays d'Evian Val d'Abondance.

Les résultats font ressortir les éléments suivants :

- La proportion de déchets putrescibles présent dans les OMr est de 27%,
- Le reste des OMr est principalement composé de textiles sanitaires (18%) et de plastiques (13.8%),
- Les taux de papiers (8.8%) et cartons (6.9%) encore présents dans les déchets ménagers sont élevés.

Il est donc nécessaire de sensibiliser de nouveau les usagers au tri et aux différentes filières existantes.

Les résultats de cette analyse de composition permet de cibler les actions de prévention : alternatives aux textiles sanitaire jetables (couches lavables,…), lutte contre le gaspillage alimentaire, développement du compostage…

La figure suivante présente les résultats de la caractérisation, avec les gisements potentiels d'évitements présents dans les OMr actuellement :

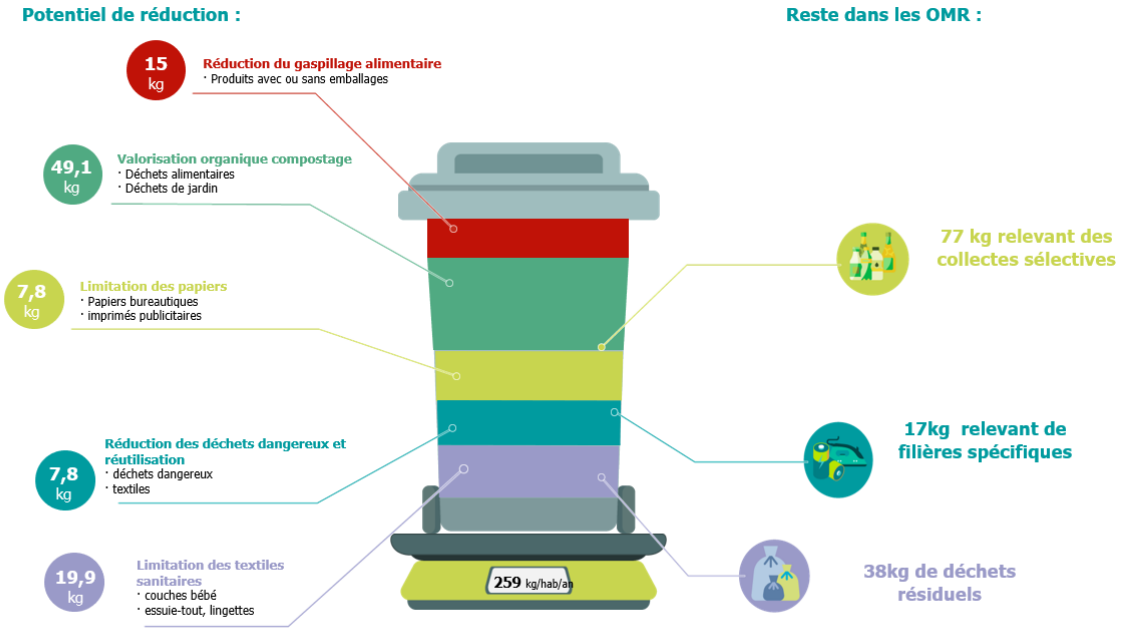

Inddigo, 2023

Figure 3 : caractérisation 2021 des OMr de la Communauté de communes Pays d'Evian Val d'Abondance

5.3.2 DECHETS COLLECTES EN DECHETERIES

Les quantités collectées en 2021 sur les 7 déchèteries du territoire, complété du prorata apporté par les habitants du territoire sur la déchèterie du SERTE (Vongy), sont de 13 153 t.

L'observation des flux collectés en déchèteries montre une part importante de déchets verts (93 kg/an.habitant) et « d'encombrants » de type tout venant (82 kg/an.habitant) à eux seuls ces 2 flux concentrent plus de la moitié des tonnages.

Les déchets verts des particuliers et des entreprises pourraient faire l'objet d'actions de prévention.

Le flux 'encombrants' en revanche est constitué de déchets tout venant destinés à l'enfouissement, a priori ce flux est le résiduel non valorisable dans les filières existantes sur les déchèteries, toutefois un tri plus approfondi permettrait peut-être d'en améliorer la valorisation et/ou l'extraction pour réutilisation.

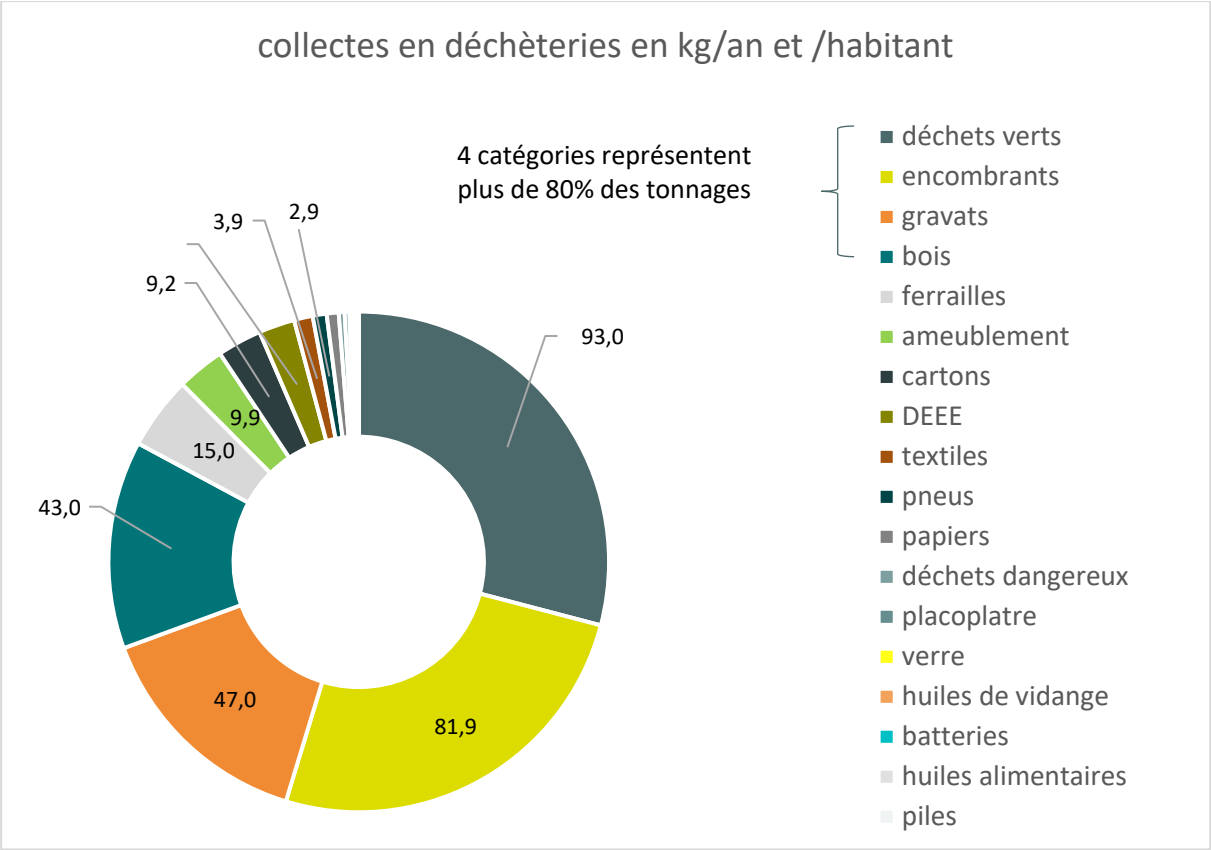

Collectes 2021 en déchèteries (en tonnes)

5.3.3 SYNTHESE DU GISEMENT

En synthèse, le gisement de déchets collectés sur la Communauté de Communes Pays d'Evian Val d'Abondance est présenté dans le tableau page suivante.

Sur fond gris les OMR

Sur fond jaune les collectes d'emballages, papiers, verre et cartons

Sur fond vert les déchets collectés en déchèterie

Flux	tonnages 2021	kg / habitant	%
OMR	10 641	259	38%
déchets verts	3 825	93	14%
encombrants	3 370	82	12%
verre	2 334	57	8%
gravats	1 933	47	7%
emballages et papiers	1 858	45	7%
bois	1 769	43	6%
ferrailles	619	15	2%
ameublement	407	10	1%
cartons	377	9	1%
DEEE	306	7	1%
textiles	159	4	1%
cartons	146	4	1%
pneus	118	3	0,4%
papiers	102	2	0,4%
déchets dangereux	50	1,2	0,2%
placoplatre	40	1,0	0,1%
verre	35	0,9	0,1%
huiles de vidange	18	0,4	0,1%
batteries	10	0,2	0,04%
huiles alimentaires	10	0,2	0,04%
piles	5	0,1	0,02%
Total	28 132	684	100%

Tableau 1 : Gisement global 2021

Les actions de prévention viseront :

- Les flux dont les tonnages sont majoritaires :

Les OMr constituent le flux principal. D'après le résultat des caractérisations : 20% sont des déchets putrescibles compostables, ce flux comprend également les textiles sanitaires, et près de 30% sont des déchets à orienter en collecte sélective.

Le 2ème flux est celui des déchets végétaux, pour lequel des actions de prévention (broyage, mulching, …) sont envisageables.

Les 3ème et 5ème flux sont les collectes sélectives (verre, emballages et papiers) pour lesquels des alternatives aux emballages à usage unique peuvent être proposées.

Le 4ème flux est celui des gravats, pour lequel des actions de prévention pures sont plus malaisées à mettre en place.

- Les flux de déchets dangereux
- Les flux pour lesquels une réutilisation est envisageable

5.4 DIAGNOSTIC PREVENTION DES DECHETS

Le diagnostic a permis de mettre en lumière **les actions de prévention déjà bien engagées sur le territoire** et celles restant à développer.

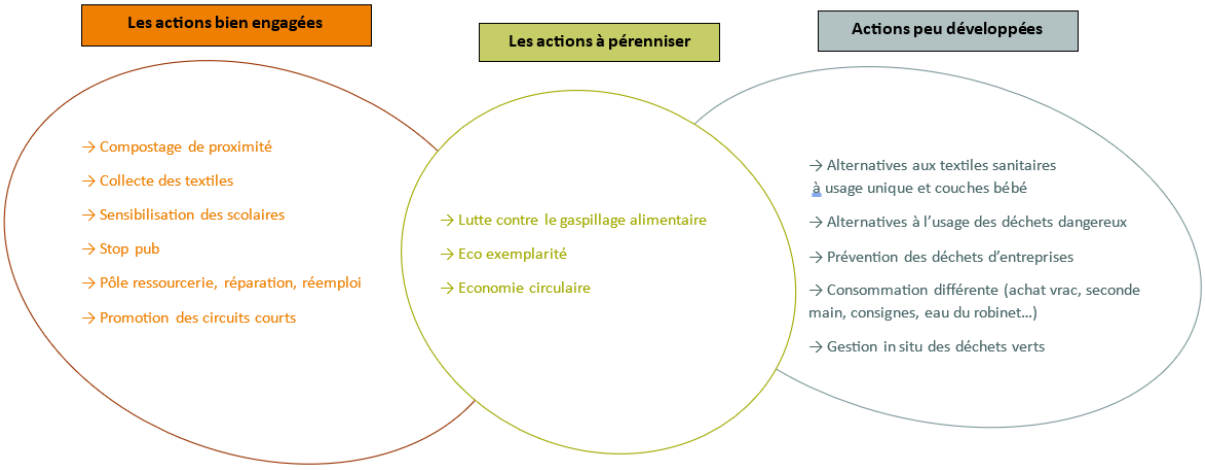

Le **diagnostic de la prévention des déchets réalisés** actuellement sur le territoire est le suivant :

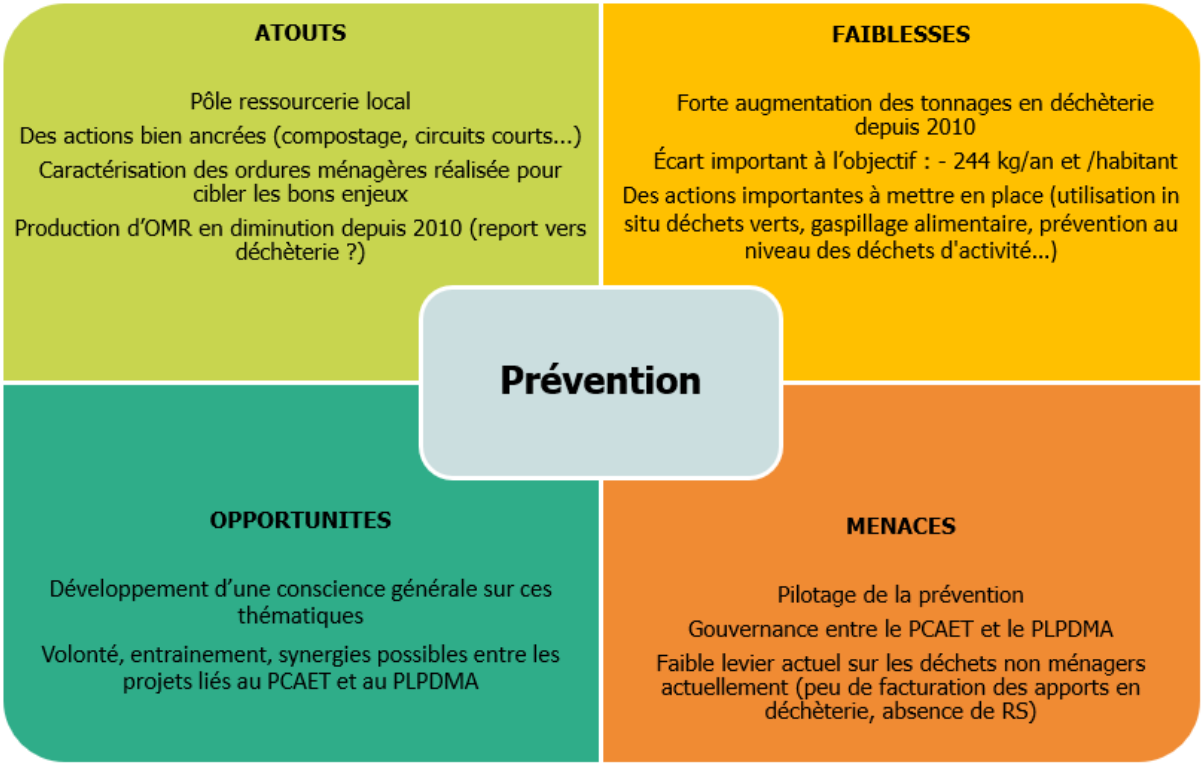

5.5 LIENS AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

L'état des lieux a pris en compte les actions présentes dans les **documents de planification** de la collectivité. Ainsi, le plan d'actions du PLPDMA sera en corrélation avec :

- Le Schéma directeur Déchets en cours d'élaboration - vérification de cohérence avec les actions des scénarios proposés en termes de collecte, de gestion de la tarification et de gestion des déchèteries
- La démarche économie circulaire - reprise des actions ciblées par le groupe de travail dédié
- Contrat de Transition Energétique (CTE) janvier 2020 – prise en compte dans l'état des lieux
- Plan Climat Energie Territoriale (PCAET) 2020 – prise en compte dans l'état des lieux
- Contrat d'Objectif Territorial (COT) 2022 – prise en compte dans l'état des lieux

Le rapport complet du diagnostic est disponible auprès du service Prévention des déchets de Pays d'Evian Val d'Abondance.

6 LES AXES THEMATIQUES DU PROGRAMME

Les **8 axes thématiques qui structurent le programme de prévention** de la Communauté de Communes Pays d'Evian Val d'Abondance sont ceux définis dans le Programme National de Prévention des Déchets :

- Etre éco-exemplaire,
- Sensibiliser,
- Utiliser les instruments économiques,
- Lutter contre le gaspillage alimentaire,
- Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets,
- Augmenter la durée de vie des produits,
- Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable,
- Réduire les déchets des entreprises.

7 UN PLAN D'ACTIONS, COMPOSE DE 24 ACTIONS

Le plan d'action est décliné en **24 actions,** dont la mise en œuvre envisagée est précisée dans les fiches actions. Cette mise en œuvre opérationnelle sera précisée et c**onstruite avec les partenaires dès 2024 et durant toute la durée du programme en fonction des opportunités identifiées**.

Ce plan d'action permettra l'atteinte des objectifs fixés (cf. chapitre 4.2).

Les 24 actions sont classées selon les axes thématiques présentés précédemment :

- **Etre éco-exemplaire :**

Axes thématiques conformes au PNPD	N° fiches action	Action	Objectifs / description
Être éco-exemplaire	1	Développer l'éco-exemplarité de la CCPEVA et de ses communes	Sensibiliser les agents des services aux objectifs (et nouveaux agents, en continu) Impulser la définition des actions à décliner dans leurs services Accompagner les communes à la même démarche
	2	Penser les achats en tenant compte de l'ensemble du cycle de vie des biens et services, intégrer des clauses favorisant le recours à l'économie de la fonctionnalité lorsque cela est pertinent, à des biens éco-conçus, durables et réparables, incorporant des matières recyclées et/ou recyclables.	Action commune des services 'achats', 'utilisateurs' et 'marchés' pour définir et inclure des clauses dans les marchés publics permettant de réduire la quantité de déchets produite par les activités des services communautaires.
	3	Penser les achats et les usages de façon à limiter l'usage de produits entrainant la production de déchets dangereux	Action auprès des services 'achats', 'utilisateurs' et 'marchés' pour définir et inclure des clauses dans les marchés permettant de réduire la nocivité des déchets produits par les services.
	4	Promouvoir les éco gestes du quotidien : imprimer en recto-verso, uniquement ce qui est nécessaire, utiliser son gobelet ou sa tasse personnelle (pause café, moments de convivialité, réunion…)	Actions d'information et de promotion auprès des agents pour inciter à réduire les quantités de déchets papiers et plastiques à usage unique (gobelets jetables).
	5	Systématiser la commande de fourniture de produits de seconde main	Action des services 'achats', 'utilisateurs' et 'marchés' pour définir et inclure des clauses dans les marchés permettant de remplacer des fournitures de produits neufs par des produits de seconde main

- **Sensibiliser :**

Axes thématiques conformes au PNPD	N° fiches action	Action	Objectifs / description
Sensibiliser	6	Communiquer sur le PLPDMA, ses objectifs, sens et enjeux	Informer l'ensemble de la population Exploiter les vecteurs de communication locaux : radio FMR, publications communales, déchèterie, affichages publics (ex : arrêts de bus)…
	7	inciter à passer à l'action	- atelier d'info et cas pratiques sur les économies réalisées en faisant des choix 0 déchet (combien j'économise en passant aux couches lavables ? au textiles sanitaires réutilisables ? en supprimant le gaspillage alimentaire ? en faisant des choix de consommation (café vrac plutot que dosettes,...) ? en réparant / réemployant au lieu de racheter du neuf ? …)

- **Utiliser les instruments économiques :**

Axes thématiques conformes au PNPD	N° fiches action	Action	Objectifs / description
Utiliser les instruments économiques	8	Regards sur les conventions de soutiens financiers aux associations pour favoriser les gestes de prévention des déchets et éco-responsables dans le fonctionnement de ces associations et lors de manifestations	Inciter les clubs et associations locaux à engager une demarche de réflexion et de réduction des déchets au travers du levier financier (attribition de subvention de la part de la collectivité). L'accompagnement dans cette démarche relève d'ateliers spécifiques, cf action correspondante.
	9	Travailler sur la redevance spéciale	Cette action a été identifiée dans le cadre de l'atelier économie circulaire, elle a également été évoquée dans le cadre des scénarios du schéma directeur déchets. L'objectif est d'inciter, par le levier financier, les acteurs économiques à réduire leur production de déchets.

- **Lutter contre le gaspillage alimentaire :**

Axes thématiques conformes au PNPD	N° fiches action	Action	Objectifs / description
Lutter contre le gaspillage alimentaire	10	Actions auprès des acteurs de la restauration scolaire (via les communes et leurs services et/ou prestataires).	Les objectifs poursuivis sont de réduire le gaspillage alimentaire ainsi que les déchets des cuisines.
	11	Animations et/ou information auprès des particuliers pour 'apprendre à mieux acheter / mieux consommer / mieux conserver' cf action 'sensibiliser / passer à l'action'	réduire les déchets et le gaspillage alimentaire en apprenant à faire ses achats, gérer son frigo, utiliser les restes...

- **Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets :**

Axes thématiques conformes au PNPD	N° fiches action	Action	Objectifs / description
Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	12	Mettre en place un service de broyage	Proposer aux particuliers une alternative au dépôt de déchets végétaux ligneux en déchèterie, sous la forme d'un broyage et réutilisation des déchets végétaux
	13	Communiquer sur les modalités alternatives de gestion des déchets végétaux, l'intérêt agronomique et économique.	Réduire les quantités de déchets végétaux déposés en déchèterie, encourager leur retour au sol localement. Concerne les particuliers et les professionnels dont les bailleurs , les syndics et leurs prestataires, les services espaces verts des communes, les gestionnaires de patrimoine de la CCPEVA.
	14	Poursuivre le développement du compostage	Poursuivre le déploiement du compostage individuel et partagé Communiquer sur le compostage partagé pour susciter des demandes Développer le compostage dans toutes les écoles.

- **Augmenter la durée de vie des produits :**

Axes thématiques conformes au PNPD	N° fiches action	Action	Objectifs / description
Augmenter la durée de vie des produits	15	Mise en place de 'Donneries' au sein des déchèteries.	L'objectif est de permettre la récupération d'objets et de matériaux en bon état, directement de particulier à particulier, au sein du lieu de dépôt : la déchèterie. Cette action est en lien avec la mise en place du schéma directeur déchèterie, piloté par le service déchet.
	16	étudier la réalisation d'une matériauthèque pour les matériaux du BTP	Définir et commander la réalisation d'une étude de faisabilité incluant un dimensionnement économique et des modalités de fonctionnement.
	17	Réaliser un répertoire de toutes les solutions de réparation et réemploi existantes : couturiers, réparateurs, donneries…	Communiquer sur l'indice de réparabilité des objets et faciliter le passage à l'action des usagers en promouvant les solutions de proximité.
	18	expérimenter le 'vide-chantier'	Organiser en lien avec des artisans volontaires une expérimentation de "vide chantier" : en fin de chantier, au lieu de déposer en mélange ses résidus dans une benne et de les amener en déchèterie, l'artisan les met gratuitement à disposition.

- **Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable :**

Axes thématiques conformes au PNPD	N° fiches action	Action	Objectifs / description
Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	19	Accompagner les commerçants et les consommateurs vers l'achat en vrac.	L'action vise à valoriser et aider les acteurs (à la fois le vendeur et l'acheteur) pour inciter et faciliter le passage vers l'achat en vrac.
	20	Mise en place de système de consigne avec les commerçants locaux. Impliquer les restaurateurs et épiceries pour l'usage de récipients réutilisables plutôt qu'emballages jetables et rendre les acteurs engagés visibles, afin de les valoriser.	Un système de consigne nécessite, outre la rerise par le commerçant, une logistique de récupération, transport, lavage, redistribution. Cette action vise à étudier la faisabilité d'un système de consigne local, en partenariat avec les commerçants du territoire.
	21	Promotion des textiles sanitaires et couches lavables	o Informer les femmes et les parents : les économies réalisées, quelques chiffres clés liés à l'évitement de déchets, les différentes modèles existant o Proposer des kits gratuits d'essai (couches & serviettes lavables), o Financer une partie d'un kit complet (couches & serviettes lavables) o Organiser des réunions d'informations et d'échanges, associant des REX utilisateurs
	22	Promouvoir les alternatives aux textiles jetables : exemple des serviettes de table.	- Animer des ateliers pratiques sur le thème des textiles sanitaires réutilisables dont fabrication de serviettes de table (puis autres produits textiles : lingettes) à l'école ou lors d'ateliers à destination des adultes - Inciter les cantines à demander aux élèves d'amener chacun leur serviette tissu et supprimer les achats de serviette papier.
	23	Stop pub	o Faire davantage circuler les « stop pub » : via les publications EPCI ou communales, doter les commerçants de stocks. o Développer le « Oui pub » >> si résultats nationaux concluants. (Test en cours)

- **Réduire les déchets des entreprises :**

Axes thématiques conformes au PNPD	N° fiches action	Action	Objectifs / description
Réduire les déchets des entreprises	24	Agir auprès des entreprises déposant en déchèteries	o Contrôler et limiter les apports en décheterie et/ou les facturer aux professionnels o prévoir dans le règlement des déchèteries la possibilité de facturer les professionnels au-delà de 3m3 avec majoration du prix

8 LE CALENDRIER

Les 24 actions présentées précédemment s'inscrivent dans **un programme d'une durée de 6 ans**. Le tableau ci-après précise la mise en œuvre temporelle de ces actions.

Axes thématiques conformes au PNPD	N° fiches action	Action	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Être éco-exemplaire	1	Développer l'éco-exemplarité de la CCPEVA et de ses communes						
	2	Penser les achats en tenant compte de l'ensemble du cycle de vie des biens et services, intégrer des clauses favorisant le recours à l'économie de la fonctionnalité lorsque cela est pertinent, à des biens éco-conçus, durables et réparables, incorporant des matières recyclées et/ou recyclables.						
	3	Penser les achats et les usages de façon à limiter l'usage de produits entrainant la production de déchets dangereux						
	4	Promouvoir les éco gestes du quotidien : imprimer en recto-verso, uniquement ce qui est nécessaire, utiliser son gobelet ou sa tasse personnelle (pause café, moments de convivialité, réunion…)						
	5	Systématiser la commande de fourniture de produits de seconde main						
Sensibiliser	6	Communiquer sur le PLPDMA, ses objectifs, son sens et ses enjeux						
	7	inciter à passer à l'action						
Utiliser les instruments économiques	8	Regards sur les conventions de soutiens financiers aux associations pour favoriser les gestes de prévention des déchets et éco-responsables dans le fonctionnement de ces associations et lors de manifestations						
	9	Travailler sur la redevance spéciale						

Axes thématiques conformes au PNPD	N° fiches action	Action	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Lutter contre le gaspillage alimentaire	10	Actions auprès des acteurs de la restauration scolaire (via les communes et leurs services et/ou prestataires).						
	11	Animations et/ou information auprès des particuliers pour 'apprendre à mieux acheter / mieux consommer / mieux conserver' cf action 'sensibiliser / passer à l'action'						
Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	12	Mettre en place un service de broyage à domicile						
	13	Communiquer sur les modalités alternatives de gestion des déchets végétaux, l'intérêt agronomique et économique.						
	14	Poursuivre le développement du compostage						
Augmenter la durée de vie des produits	15	Mise en place de 'Donneries' au sein des déchèteries.						
	16	étudier la réalisation d'une matériauthèque pour les matériaux du BTP						
	17	Réaliser un répertoire de toutes les solutions de réparation et réemploi existantes : couturiers, réparateurs, donneries…						
	18	expérimenter le 'vide-chantier'						
Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	19	Accompagner les commerçants et les consommateurs vers l'achat en vrac.						
	20	Mise en place de système de consigne avec les commerçants locaux. Impliquer les restaurateurs et épiceries pour l'usage de récipients réutilisables plutôt qu'emballages jetables et rendre les acteurs engagés visibles, afin de les valoriser.						
	21	Promotion des textiles sanitaires et couches lavables						
	22	Promouvoir les alternatives aux textiles jetables : exemple des serviettes de table.						
	23	Stop pub						
Réduire les déchets des entreprises	24	Agir auprès des entreprises déposant en déchèteries						

9 SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

La mise en œuvre d'un **dispositif de suivi et d'évaluation** est une obligation réglementaire pour un PLPDMA. Mais c'est aussi une nécessité et une opportunité à plusieurs niveaux :

- Pour en mesurer l'état d'avancement,
- Afin d'en apprécier les impacts réels,
- Afin d'identifier dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et par conséquent adapter la mise en œuvre des actions,
- Pour rendre compte de l'avancement aux élus, aux partenaires et à la population.

Le dispositif d'évaluation doit être simple, pour que sa mise en œuvre ne soit pas chronophage, et doit faire appel à des indicateurs communs et partagés avec les autres démarches territoriales afin de pouvoir bénéficier de comparaisons. Le dispositif d'évaluation ainsi proposé s'inscrit dans ces principes, en accord avec les **recommandations de l'ADEME**.

Les indicateurs seront développés à 2 niveaux :

- Des indicateurs globaux du programme lui-même,
- Des indicateurs pour chacune des actions.

9.1 LES INDICATEURS GLOBAUX DU PROGRAMME

Il est proposé les **3 indicateurs globaux suivants**, qui seront suivis annuellement :

- Le taux d'évolution des DMA en kg/hab/an (en % depuis 2010), afin de suivre l'approche de l'objectif réglementaire de -15% de DMA en kg/hab en 2030 par rapport à 2010,
- Le nombre d'ETP de l'équipe projet,
- Le budget alloué au PLPDMA.

9.2 LES INDICATEURS POUR CHAQUE ACTION

Chaque **action possède un ou plusieurs indicateurs**, qui seront calculés une fois par an pour présentation à la CCES et comparés à l'objectif fixé.

Axes thématiques conformes au PNPD	N° fiches action	Actions	Indicateurs	Objectifs
Être éco-exemplaire	1	Développer l'éco-exemplarité de la CCPEVA et de ses communes	nb de sessions d'information	1 par an
			% d'agents sensibilisés	100% des agents
	2	Penser les achats en tenant compte de l'ensemble du cycle de vie des biens et services, intégrer des clauses favorisant le	% de marchés intégrant clauses spécifiques	75% des marchés concernés
	3	Penser les achats et les usages de façon à limiter l'usage de produits entrainant la production de déchets dangereux	% de marchés concernés intégrant clauses spécifiques	75% des marchés concernés
	4	Promouvoir les éco gestes du quotidien : imprimer en recto-verso, uniquement ce qui est nécessaire,	% agents sensibilisés	100% des agents
	5	Systématiser la commande de fourniture de produits de seconde main	% de marchés intégrant clauses spécifiques	75% des marchés concernés
Sensibiliser	6	Communiquer sur le PLPDMA, ses objectifs, son sens et ses enjeux	nombre de campagnes de communication par an	1 par an
	7	inciter à passer à l'action	nb ateliers	minimum 10 par an (thématiques variées)
Utiliser les instruments économiques	8	Regards sur les conventions de soutiens financiers aux associations pour favoriser les gestes de prévention des déchets et éco-responsables dans le fonctionnement de ces associations et lors de manifestations	nb de conventions signées dans le nouveau cadre	100% des conventions concernées
	9	Travailler sur la redevance spéciale	mise en œuvre de la RS	mise en œuvre aboutie en parallèle suivi du nb de redevables (nb de redevables non objectivé à ce stade)
Lutter contre le gaspillage alimentaire	10	Actions auprès des acteurs de la restauration scolaire (via les communes et leurs services et/ou prestataires).	nb d'établissements sensibilisés	100% des restaurants scolaires sensibilisés
	11	Animations et/ou information auprès des particuliers pour 'apprendre à mieux acheter / mieux consommer / mieux	nb animations	minimum 10 par an sur cette thématique

Axes thématiques conformes au PNPD	N° fiches action	Actions	Indicateurs	Objectifs
Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	12	Mettre en place un service de broyage à domicile	mise en place du service	mise en œuvre aboutie
			tonnages annuels de déchets verts en déchèterie	3 000 tonnes (74 kg/habitant maximum)
	13	Communiquer sur les modalités alternatives de gestion des déchets végétaux, l'intérêt agronomique et économique.	nb d'animations dédiées	a minima 10 par an sur cette thématique
	14	Poursuivre le développement du compostage	% écoles démarchées	100% des écoles
			% de foyers pavillonnaires démarchés (sauf sur les périmè_tres en collecte de dalim en porte à porte)	100% des foyers pavillonnaires concernés
Augmenter la durée de vie des produits	15	Mise en place de 'Donneries' au sein des déchèteries.	mise en place effective de donneries	mise en place réalisée (au moins 1 site opérationnel
			nb de sites	2 sites à terme
	16	étudier la réalisation d'une matériauthèque pour les matériaux du BTP	réalisation de l'étude de faisabilité	étude de faisabilité réalisée
	17	Réaliser un répertoire de toutes les solutions de réparation et réemploi existantes : couturiers, réparateurs, donneries…	réalisation et mise à disposition du répertoire	répertoire diffusé
	18	expérimenter le 'vide-chantier'	réalisation effective de l'expérimentation et analyse retour d'expérience	expérimentation réalisée production du rapport de retour d'expérience
Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	19	Accompagner les commerçants et les consommateurs vers l'achat en vrac.	Création d'un répertoire de commerçants participants	création et diffusion du répertoire
	20	Mise en place de système de consigne avec les commerçants locaux. Impliquer les restaurateurs et épiceries pour l'usage de récipients	réalisation de l'étude de faisabilité	étude de faisabilité réalisée
	21	Promotion des textiles sanitaires et couches lavables	nb de sessions d'information	minimum 10 par an
	22	Promouvoir les alternatives aux textiles jetables : exemple des serviettes de table.	nb ateliers réalisés	1 atelier par école disposant d'une cantine
			nb de cantines passant aux serviettes en tissu	80% des cantines passent aux serviettes en tissu
	23	Stop pub	nb de stop pub diffusés	10% de foyers supplémentaires ~ 1600 stop pub diffusés
Réduire les déchets des entreprises	24	Agir auprès des entreprises déposant en déchèteries	mise en place opérationnelle du contrôle d'accès en déchèteries	mise en place réalisée sur toutes les déchèteries

10 LE BUDGET

Le budget global estimatif pour le PLPDMA est de 568 000 k€ sur 6 ans,

ce qui représente une moyenne de 2.3 € par an et par habitant (base 41 145 habitants).

Environ 70% sont des frais de personnel (moyens humains) et 30% des coûts de fournitures, prestations, matériels…

Il est à noter que les actions de prévention ayant pour objectif la réduction des volumes de déchets collectés et traités par la collectivité, des économies pourraient être générées. Ces économies potentielles étant dépendantes de la répartition coûts fixes / coûts variables pour chacun des flux impactés, elles ne sont pas susceptibles d'être calculées à ce stade.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
total estimatif annuel	**33 333 €**	**106 083 €**	**108 333 €**	**110 083 €**	**105 083 €**	**105 083 €**	**568 000 €**
total en € par an et par habitant	0,8 €	2,6 €	2,6 €	2,7 €	2,6 €	2,6 €	

10.1 MOYENS MATERIELS ET PRESTATIONS

Il est à noter que les investissements structurants (tels que contrôle d'accès en déchèterie, matériauthèque,…) ne sont pas inclus dans ce budget.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	total
études, prestations et fournitures	**4 833 €**	**33 583 €**	**35 833 €**	**37 583 €**	**32 583 €**	**32 583 €**	**177 000 €**

10.2 MOYENS HUMAINS

Les **moyens humains dédiés sont indispensables à la bonne réalisation de ce PLPDMA**, ils sont détaillés ci-après par année. De plus, plusieurs actions nécessiteront la participation du service communication et/ou du service déchets. Il s'agit d'une estimation.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	total
technicien resp. prévention	**0,2**	**1,0**	**1,0**	**1,0**	**1,0**	**1,0**	
adjoint technique animateur	**0,5**	**1,0**	**1,0**	**1,0**	**1,0**	**1,0**	
total personnel dédié	**28 500 €**	**72 500 €**	**72 500 €**	**72 500 €**	**72 500 €**	**72 500 €**	**391 000 €**

10.3 BUDGET ESTIMATIF PAR ACTION

Le budget estimatif par action, distinguant coût de personnel et autres coûts (prestations, fournitures,…) sont repris ci-après.

Les gros investissements ne sont pas inclus dans le projet prévention (contrôle d'accès en déchèterie, achat des composteurs, réalisation Donnerie…), seul l'accompagnement en terme de réduction des déchets et les phases d'études préalables sont compris.

Le budget estimatif s'entend pour la durée totale de 6 ans, en fonction des périodes de mise en œuvre envisagées.

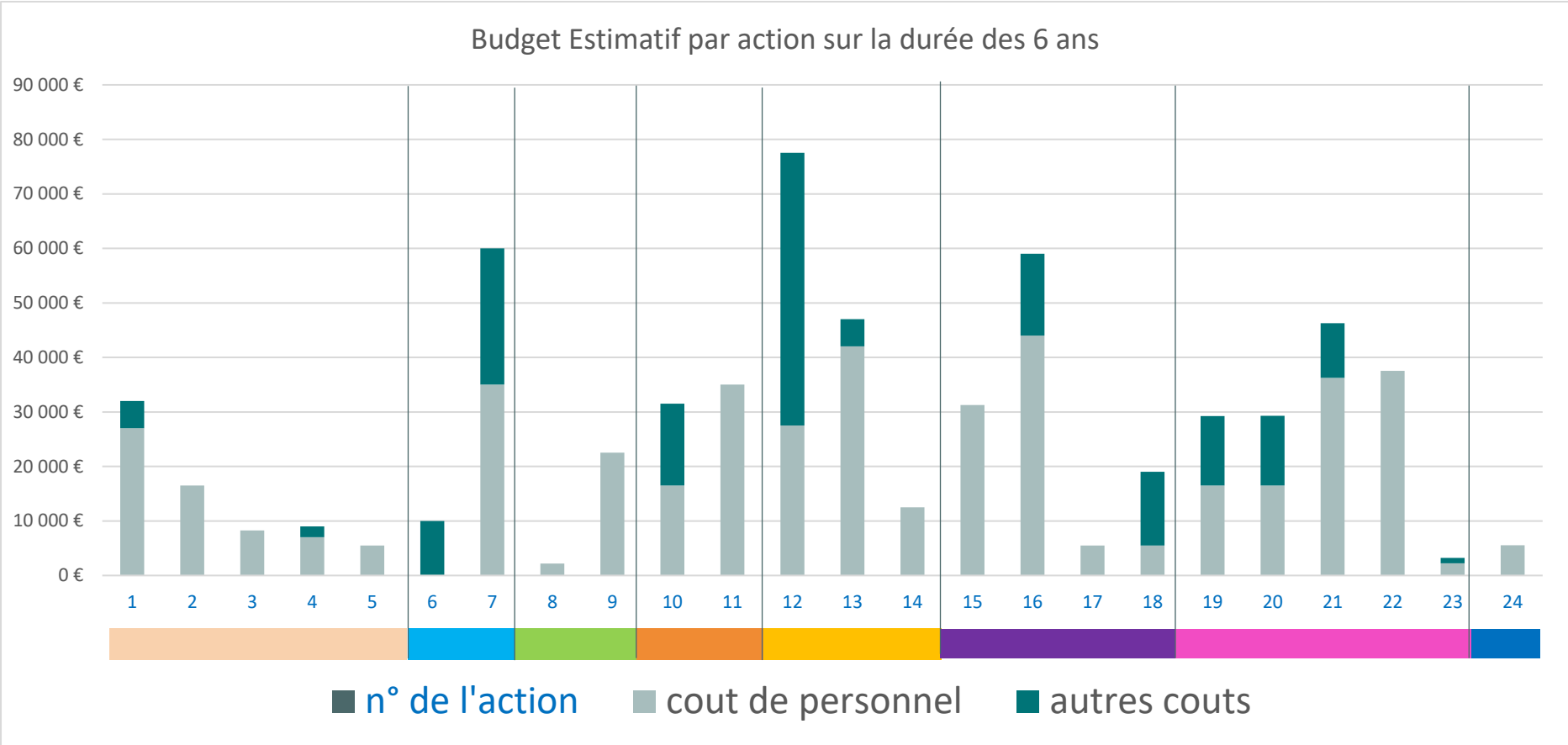

Etre Eco-exemplaire	Sensibiliser	Utiliser les instruments économiques	Lutter contre le gaspillage alimentaire
Eviter la production de déchets verts	Augmenter la durée de vie des produits	Mettre en place actions favorisant la consommation responsable	Réduire les déchets des entreprises

11 ANNEXE – FICHES ACTION

AXE THEMATIQUE	**Être éco-exemplaire**
ACTION	**Fiche n° 1**
	Développer l'éco-exemplarité de la CCPEVA et de ses communes
CONTEXTE	La sensibilisation des agents de la CCPEVA et de ceux des communes adhérentes aux objectifs et au sens du PLPDMA, ainsi qu'à ses implications concrètes dans les missions, est essentielle. Elle doit toucher tous les agents et se maintenir dans la durée (nécessité de sensibiliser aussi les nouveaux arrivants). Cette sensibilisation est le préalable à la définition et à la mise en oeuvre des actions d'Eco Exemplarité.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Sensibiliser les agents des services aux objectifs (et nouveaux agents, en continu) Impulser la définition des actions à décliner dans leurs services Accompagner les communes à la même démarche

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Descriptif de l'action	Travail en interne de construction des contenus et des moyens avec sce Communication. Définir un interlocuteur pour portage dans les communes.					
		Prévoir des phases de transmission orale (réunions, animations…) et des supports écrits. Ce sont des actions de communication interne (CC, communes).					
		Ces actions s'inscrivent dans un temps long (prévues sur toute la durée du PLP) pour une meilleure efficacité.					
	Flux concernés	tous les flux					
	Niveau de difficulté						
	Outils de communication	publications internes à la CC et aux communes					
		interventions en réunions et dans les instances des collectivités et EPCI					
		flyers thématiques					

PILOTE	Service prévention CCPEVA	
PUBLIC CIBLE	Agents de la CCPEVA et des communes adhérentes. Elus de la CCPEVA et des communes adhérentes	
ACTEURS CONCERNES	Communes	
INDICATEURS DE SUIVI	nb de sessions d'information % agents sensibilisés	
BUDGET INDICATIF (€) TOTAL SUR 6 ANS		32 000 €
	dont coût de personnel interne	27 000 €
	dont coût de prestation, fournitures…	5 000 €

AXE THEMATIQUE	**Être éco-exemplaire**
ACTION	**Fiche n° 2** ***Penser les achats en tenant compte de l'ensemble du cycle de vie des biens et services, intégrer des clauses favorisant le recours à l'économie de la fonctionnalité lorsque cela est pertinent, à des biens éco-conçus, durables et réparables, incorporant des matières recyclées et/ou recyclables.***
CONTEXTE	Cette action s'inscrit dans la mise en oeuvre des actions d'Eco Exemplarité, telle que définies au Plan National de Prévention : les administrations publiques se doivent d'être exemplaires en matière de prévention et de gestion des déchets. Cette action doit viser également à intégrer, autant que possible, des clauses de recours à l'économie sociale et solidaire.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Action commune des services 'achats', 'utilisateurs' et 'marchés' pour définir et inclure des clauses dans les marchés publics permettant de réduire la quantité de déchets produite par les activités des services communautaires.

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Descriptif de l'action	Réunions et travail collaboratif entre les services prévention, commande publique et services utilisateurs pour identifier des leviers et les clauses à inclure dans marchés publics. Phaser les actions auprès des différents services.					
	Flux concernés	tous flux					
	Niveau de difficulté						
	Outils de communication	sans objet					

PILOTE	Service prévention / sce achat et cde publique / servces utilisateurs	
PUBLIC CIBLE	Agents de la CCPEVA. Élus de la CAO.	
ACTEURS CONCERNES	Agents des services en charge des appels d'offre.	
INDICATEURS DE SUIVI	% de marchés intégrant clauses spécifiques	
BUDGET INDICATIF (€) TOTAL SUR 6 ANS		16 500 €
	dont coût de personnel interne	16 500 €
	dont coût de prestation, fournitures…	- €

AXE THEMATIQUE	**Être éco-exemplaire**
ACTION	**Fiche n° 3** ***Penser les achats et les usages de façon à limiter l'usage de produits entrainant la production de déchets dangereux***
CONTEXTE	Cette action s'inscrit dans la mise en oeuvre des actions d'Eco Exemplarité, telle que définies au Plan National de Prévention : les administrations publiques se doivent d'être exemplaires en matière de prévention et de gestion des déchets. La prévention visant également à réduire la nocivité des déchets générés, cette action permet d'agir à la source en revoyant la politique de fournitures.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Action auprès des services 'achats', 'utilisateurs' et 'marchés' pour définir et inclure des clauses dans les marchés permettant de réduire la nocivité des déchets produits par les services.

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Descriptif de l'action	Réunions avec les services commande publique et services utilisateurs pour identifier des leviers et les clauses à inclure dans marchés publics.					
		Travail en interne et en transversalité entre services, notamment sce commande publique et services utilisateurs					
	Flux concernés	déchets dangereux					
	Niveau de difficulté						
	Outils de communication	sans objet					

PILOTE	Service prévention / service achat commande publique / sces techniques et moyens généraux	
PUBLIC CIBLE	Agents de la CCPEVA. Élus de la CAO.	
ACTEURS CONCERNES	Agents des services en charge des appels d'offre.	
INDICATEURS DE SUIVI	% de marchés concernés intégrant clauses spécifiques	
BUDGET INDICATIF (€) TOTAL SUR 6 ANS		8 250 €
	dont coût de personnel interne	8 250 €
	dont coût de prestation, fournitures…	- €

AXE THEMATIQUE	**Être éco-exemplaire**
ACTION	**Fiche n° 5**
	Systématiser la commande de fourniture de produits de seconde main
CONTEXTE	Cette action s'inscrit dans la mise en oeuvre des actions d'Eco Exemplarité, telle que définies au Plan National de Prévention : les administrations publiques se doivent d'être exemplaires en matière de prévention et de gestion des déchets. Elle vise à recourir à des fournitures de seconde main prioritairement aux fournitures neuves, afin de limiter le volume de déchets et l'impact de la production (matières, énergie,...) de nouvelles fournitures.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Action des services 'achats', 'utilisateurs' et 'marchés' pour définir et inclure des clauses dans les marchés permettant de remplacer des fournitures de produits neufs par des produits de seconde main

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Descriptif de l'action	Identification avec les services des possiblités de susbtitution de fournitures neuves par des fournitures de seconde main.					
		Réunions avec les services commande publique et services utilisateurs pour identifier des leviers contractuels et les clauses à inclure dans marchés publics.					
		Cette action a été identifiée au cours de l'atelier Economie Circulaire et reprise dans le PLPDMA, en ce qu'elle vise la réduction des déchets produits.					
	Flux concernés	tous flux					
	Niveau de difficulté						
	Outils de communication	sans objet					

PILOTE	Service prévention / sce achat et cde publique / servces utilisateurs	
PUBLIC CIBLE	Agents de la CCPEVA.	
ACTEURS CONCERNES	Agents des services	
INDICATEURS DE SUIVI	% de marchés intégrant clauses spécifiques	
BUDGET INDICATIF (€) TOTAL SUR 6 ANS		5 500 €
	dont coût de personnel interne	5 500 €
	dont coût de prestation, fournitures…	- €

AXE THEMATIQUE	**Être éco-exemplaire**
ACTION	**Fiche n° 5**
	Systématiser la commande de fourniture de produits de seconde main
CONTEXTE	Cette action s'inscrit dans la mise en oeuvre des actions d'Eco Exemplarité, telle que définies au Plan National de Prévention : les administrations publiques se doivent d'être exemplaires en matière de prévention et de gestion des déchets. Elle vise à recourir à des fournitures de seconde main prioritairement aux fournitures neuves, afin de limiter le volume de déchets et l'impact de la production (matières, énergie,...) de nouvelles fournitures.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Action des services 'achats', 'utilisateurs' et 'marchés' pour définir et inclure des clauses dans les marchés permettant de remplacer des fournitures de produits neufs par des produits de seconde main

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Descriptif de l'action	Identification avec les services des possiblités de susbtitution de fournitures neuves par des fournitures de seconde main.					
		Réunions avec les services commande publique et services utilisateurs pour identifier des leviers contractuels et les clauses à inclure dans marchés publics.					
		Cette action a été identifiée au cours de l'atelier Economie Circulaire et reprise dans le PLPDMA, en ce qu'elle vise la réduction des déchets produits.					
	Flux concernés	tous flux					
	Niveau de difficulté						
	Outils de communication	sans objet					

PILOTE	Service prévention / sce achat et cde publique / servces utilisateurs	
PUBLIC CIBLE	Agents de la CCPEVA.	
ACTEURS CONCERNES	Agents des services	
INDICATEURS DE SUIVI	% de marchés intégrant clauses spécifiques	
BUDGET INDICATIF (€) TOTAL SUR 6 ANS		6 000 €
	dont coût de personnel interne	6 000 €
	dont coût de prestation, fournitures...	- €

AXE THEMATIQUE	**Sensibiliser**
ACTION	**Fiche n° 6**
	Communiquer sur le PLPDMA, ses objectifs, son sens et ses enjeux
CONTEXTE	La sensibilisation est une étape incontournable dans la réduction des déchets, car elle permet d'apporter des connaissances au grand public sur la gestion des déchets et ses différents impacts (environnementaux, sociaux, économiques) et de motiver le passage à l'action.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Informer l'ensemble de la population Exploiter les vecteurs de communication locaux : radio FMR, publications communales, déchèterie, affichages publics (ex : arrêts de bus)…

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Descriptif de l'action	Nécessite des phases de conception, de réalisation, de diffusion					
		Il s'agit de communication externe.					
		Cette action s'inscrit dans la durée, de manière à ancrer les changements de comportement.					
	Flux concernés	tous les flux					
	Niveau de difficulté						
	Outils de communication	supports diversifiés à destination de publics divers					
		utilisation des médias numériques, des messages radios…					

PILOTE	service prévention + service communication	
PUBLIC CIBLE	Habitants et professionnels du territoire	
ACTEURS CONCERNES	animateur du service prévention, élus en charge de porter le sujet prévention	
INDICATEURS DE SUIVI	nombre de campagnes de communication par an	
BUDGET INDICATIF (€) TOTAL SUR 6 ANS		10 000 €
	dont coût de personnel interne	- €
	dont coût de prestation, fournitures…	10 000 €

AXE THEMATIQUE	**Sensibiliser**
ACTION	**Fiche n° 7**
	inciter à passer à l'action
CONTEXTE	Après la première phase de sensibilisation, il s'agit de proposer un accompagnement pratique au passage à l'action par la réalisation d'ateliers thématiques et la possibilité de tester concrètement les nouveaux produits, ainsi qu'en montrant les implications de leur utilisation dans la vie quotidienne.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Mettre en place des ateliers d'informations sur des cas pratiques d'économies réalisées en faisant des choix 0 déchet (combien j'économise en passant aux couches lavables ? au textiles sanitaires réutilisables ? en supprimant le gaspillage alimentaire ? en faisant des choix de consommation (café vrac plutot que dosettes,...) ? en réparant / réemployant au lieu de racheter du neuf ? ...)

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Descriptif de l'action	Identifier des intervenants possibles ou affecter l'animateur prévention, définir les modalités d'intervention (où, quand, quoi, comment, combien) et les partenaires pour élargir la diffusion (ex bailleurs, Service Petite Enfance). Différents ateliers de sensibilisation sont envisagés avec des thématiques pratiques, donc des publics possiblement différents.					
		Achat de kits de textiles sanitaires réutilisables à proposer en test et autres matériels dans le cadre des ateliers.					
		Cette action s'inscrit dans la durée, de manière à ancrer les changements de comportement. Elle peut être réalisée par un ou des prestataires animateurs.					
	Flux concernés	tous flux OM					
	Niveau de difficulté						
	Outils de communication	supports de promotion des ateliers proposés					

PILOTE	sce prévention	
PUBLIC CIBLE	Habitants et/ou professionnels du territoire, selon la thématique des ateliers	
ACTEURS CONCERNES	animateur du service prévention	
INDICATEURS DE SUIVI	nb ateliers	
BUDGET INDICATIF (€) TOTAL SUR 6 ANS		60 000 €
	dont coût de personnel interne	35 000 €
	dont coût de prestation, fournitures...	25 000 €

AXE THEMATIQUE	**Utiliser les instruments économiques**
ACTION	**Fiche n° 8**
	Regards sur les conventions de soutiens financiers aux associations pour favoriser les gestes de prévention des déchets et éco-responsables dans le fonctionnement de ces associations et lors de manifestations
CONTEXTE	Les instruments économiques sont un des leviers identifiés pour le passage à l'action. La cible concernée par cette action rassemble les différentes associations soutenues financièrement par la Communauté de communes et qui produisent des déchets sur le territoire au travers de leur fonctionnement régulier et/ou lors des manifestations et événements qu'elles organisent.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Inciter les clubs et associations locaux à engager une demarche de réflexion et de réduction des déchets au travers du levier financier, soit les critères d'attribution de subvention de la part de la collectivité. L'accompagnement dans cette démarche ne relève pas de cette action, mais d'ateliers spécifiques à proposer.

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Descriptif de l'action	Travail en interne avec sce financiers et sce interlocuteurs des associations.					
		Définition des modalités engageantes pour l'association et écriture des clauses correspondantes à intégrer dans les conventions.					
	Flux concernés	tous les flux					
	Niveau de difficulté						
	Outils de communication	information du grand public de la démarche de réduction engagée par les associations : site de la CCPEVA par exemple					

PILOTE	service prévention	
PUBLIC CIBLE	associations et clubs du territoire	
ACTEURS CONCERNES	service prévention, services concernés par l'attribution des subventions	
INDICATEURS DE SUIVI	nb de conventions signées dans le nouveau cadre	
BUDGET INDICATIF (€) TOTAL SUR 6 ANS		2 200 €
	dont coût de personnel interne	2 200 €
	dont coût de prestation, fournitures…	- €

AXE THEMATIQUE	**Utiliser les instruments économiques**
ACTION	**Fiche n° 9**
	Travailler sur la redevance spéciale
CONTEXTE	Les instruments économiques sont un des leviers identifiés pour le passage à l'action. Les professionnels dont les déchets sont tout ou partie pris en charge par la Communauté de Communes sont concernés par cette action, qu'il s'agisse d'OMr ou de déchets valorisables.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Cette action a été identifiée dans le cadre de l'atelier économie circulaire, elle a également été évoquée dans le cadre des scénarios du schéma directeur déchets. L'objectif est d'inciter, par le levier financier, les acteurs économiques à réduire leur production de déchets.

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Descriptif de l'action	pas de fiche action sur la mise en œuvre, à rapprocher du projet et pilotage / schéma directeur déchets indicateur commun à identifier					
		Eclaircir le point suivant : les apports des services communaux seront-ils concernés ?					
	Flux concernés	tous les flux OM					
	Niveau de difficulté						
	Outils de communication	information sur les modalités de mise en œuvre de la RS (site, flyer, réunions…)					
		modification du règlement de collecte					

PILOTE	sce déchets	
PUBLIC CIBLE	les professionnels dont les déchets sont pris en charge par la communauté de communes	
ACTEURS CONCERNES	service déchets, service prévention, service comptable (gestion de la facturation) /!\ dans le budget indicatif, seule la partie prévention est incluse.	
INDICATEURS DE SUIVI	mise en œuvre de la RS suivi du nb de revevables	
BUDGET INDICATIF (€) TOTAL SUR 6 ANS		22 500 €
	dont coût de personnel interne	22 500 €
	dont coût de prestation, fournitures…	- €

AXE THEMATIQUE	**Lutter contre le gaspillage alimentaire**
ACTION	**Fiche n° 10**
	Actions auprès des acteurs de la restauration scolaire (via les communes et leurs services et/ou prestataires).
CONTEXTE	Cette action s'inscrit dans la lutte contre le gaspillage alimentaire prévue par la loi anti-gaspillage et économie circulaire, dont une des mesures est de réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Les objectifs poursuivis sont de réduire le gaspillage alimentaire ainsi que les déchets des cuisines.

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Descriptif de l'action	Nécessite une phase initiale d'état des lieux et définition des enjeux.					
		Puis la définition des actions concrètes. Pistes possibles : o réfléchir sur les procédures internes, o réfléchir aux menus, produits utilisés, quantités préparées, quantités servies o sensibiliser au gaspillage alimentaire (personnels et élèves)					
	Flux concernés	Biodéchets et OMr					
	Niveau de difficulté						
	Outils de communication	outils de sensbilisation et d'information des personnels oeuvrant, nouvelles consignes de travail					
		information du grand public des actions engagées et des résultats obtenus, communication auprès des parents d'élèves					

PILOTE	communes / sces scolaires + sce prévention	
PUBLIC CIBLE	les professionnels de la restauration scolaire, les élèves, les parents d'élèves	
ACTEURS CONCERNES	service prévention, services des communes /!\ dans le budget indicatif, seule la partie prévention est incluse.	
INDICATEURS DE SUIVI	nb d'établissements sensibilisés	
BUDGET INDICATIF (€) TOTAL SUR 6 ANS		31 500 €
	dont coût de personnel interne	16 500 €
	dont coût de prestation, fournitures…	15 000 €

AXE THEMATIQUE	**Lutter contre le gaspillage alimentaire**
ACTION	**Fiche n° 11**
	Animations et/ou information auprès des particuliers pour 'apprendre à mieux acheter / mieux consommer / mieux conserver' cf action 'sensibiliser / passer à l'action'
CONTEXTE	Cette action s'inscrit dans la lutte contre le gaspillage alimentaire prévue par la loi anti-gaspillage et économie circulaire. Suite à une campagne de caractérisation réalisée en 2022, le gaspillage alimentaire représente 15kg par an et par habitant sur le territoire de la communauté de communes. Ce sont des produits encore sous emballage, ouvert ou fermé, retrouvés dans les poubelles d'ordures ménagères.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	réduire les déchets et le gaspillage alimentaire en apprenant à faire ses achats, gérer son frigo, utiliser les restes...

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Descriptif de l'action	à mettre en œuvre dans le même cadre / mêmes modalités que l'action n°7					
		Certains bailleurs ont engagé des actions de même nature.					
	Flux concernés	Biodéchets et Omr					
	Niveau de difficulté						
	Outils de communication	outils de promotion des ateliers					

PILOTE	sce prévention	
PUBLIC CIBLE	Les habitants du territoire	
ACTEURS CONCERNES	service prévention	
INDICATEURS DE SUIVI	nb animations	
BUDGET INDICATIF (€) TOTAL SUR 6 ANS		35 000 €
	dont coût de personnel interne	35 000 €
	dont coût de prestation, fournitures...	- €

AXE THEMATIQUE	**Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets**
ACTION	**Fiche n° 12**
	Mettre en place un service de broyage
CONTEXTE	Avec 3800 tonnes annuelles recueillies en déchèterie, le flux de déchets végétaux est le principal flux de déchets collectés sur la communauté de communes et de ce fait la première cible de réduction. La réutilisation sur place des déchets de taille est l'une des actions de réduction de ce flux. Cette action a été définie comme prioritaire par la CCES.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Proposer aux particuliers une alternative au dépôt de déchets végétaux ligneux en déchèterie, sous la forme d'un broyage et réutilisation des déchets végétaux

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Descriptif de l'action	Phase préalable de définition du service à proposer (estimation financière, passage ou pas par l'insertion, seuils de recours au service...)					
		Passation d'un marché de prestation pour réalisation du service (coût estimatif pour un maximum de 200 h/an, soit environ 500 m3 broyé).					
	Flux concernés	Déchets végétaux					
	Niveau de difficulté						
	Outils de communication	outils de promotion du service					

PILOTE	sce prévention	
PUBLIC CIBLE	Les habitants du territoire	
ACTEURS CONCERNES	service prévention	
INDICATEURS DE SUIVI	mise en place opérationnelle du service / puis suivi des tonnages déchets verts en déchèterie	
BUDGET INDICATIF (I) TOTAL SUR 6 ANS		77 500 €
	dont coût de personnel interne	27 500 €
	dont coût de prestation, fournitures...	50 000 €

AXE THEMATIQUE	**Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets**
ACTION	**Fiche n° 13**
	Communiquer sur les modalités alternatives de gestion des déchets végétaux, l'intérêt agronomique et économique.
CONTEXTE	Avec 3800 tonnes annuelles recueillies en déchèterie, le flux de déchets végétaux est le principal flux de déchets collectés sur la communauté de communes et de ce fait la première cible de réduction. Cette action propose d'informer les usagers et de les inciter à passer au 'jardinage zéro déchet'.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Réduire les quantités de déchets végétaux déposés en déchèterie, encourager leur retour au sol localement. Concerne les particuliers et les professionnels dont les bailleurs , les syndics et leurs prestataires, les services espaces verts des communes, les gestionnaires de patrimoine de la CCPEVA.

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Descriptif de l'action	Définition des contenus, moyens et support de communication selon les publics visés.					
		Action à mener avec le service communication.					
	Flux concernés	Déchets végétaux					
	Niveau de difficulté						
	Outils de communication	Supports variés (papier, numérique, message radios…)					

PILOTE	sce prévention	
PUBLIC CIBLE	Les habitants et professionnels du territoire producteurs de déchets végétaux pris en charge par les déchèteries publiques.	
ACTEURS CONCERNES	service prévention et sce communication, relais possible via les donneurs d'ordre (bailleur, syndics, administrations…)	
INDICATEURS DE SUIVI	nb d'animations dédiées	
BUDGET INDICATIF (€) TOTAL SUR 6 ANS		47 000 €
	dont coût de personnel interne	42 000 €
	dont coût de prestation, fournitures…	5 000 €

AXE THEMATIQUE	**Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets**
ACTION	**Fiche n° 14**
	Poursuivre le développement du compostage
CONTEXTE	En 2021, 149 composteurs individuels ont été distribués (1776 depuis 2008). La Communauté de communes souhaite développer le compostage collectif (habitat collectif, composteur de quartier, composteur dans les écoles...) et poursuivre le déploiement des composteurs individuels. Cette action permet de réduire les déchets alimentaires (cuisine et préparation) et petits déchets de jardin, en assurant leur transformation en compost et leur réutilisation locale.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Poursuivre le déploiement du compostage individuel et partagé Communiquer sur le compostage partagé pour susciter des demandes Développer le compostage dans toutes les écoles.

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Descriptif de l'action	pilotage sce déchets, dans le cadre de la mise en place du tri à la source des biodéchets					
		action travaillée dans le déploiement du compostage de proximité cette action ne serait pas à travailler techniquement (c'est un des aspect du déploiement du compostage) mais plutôt d'un point de vue sensibilisation, formation, organisation des services, adhésion de la direction des établissements scolaires					
	Flux concernés	Biodéchets et Omr					
	Niveau de difficulté						
	Outils de communication	supports de promotion de l'action					
		outils pédagogiques pour aider à la réalisation du compost					

PILOTE	sce prévention et sce déchets	
PUBLIC CIBLE	Les habitants, certains professionnels (restauration collective scolaire par ex)	
ACTEURS CONCERNES	Les habitants, les gestionnaires d'habitat collectif, les communes et leurs agents intervenant dans les écoles	
INDICATEURS DE SUIVI	% écoles démarchées % de foyers pavillonnaires démarchés (sauf si collecte en PàP)	
BUDGET INDICATIF (€) TOTAL SUR 6 ANS		12 500 €
	dont coût de personnel interne	12 500 €
	dont coût de prestation, fournitures...	- €

AXE THEMATIQUE	**Augmenter la durée de vie des produits**
ACTION	**Fiche n° 15**
	Mise en place de 'Donneries' au sein des déchèteries.
CONTEXTE	Le flux de déchets 'encombrants' est le deuxième flux en déchèterie (près de 3400 tonnes annuelles), les objets réceptionnés sont potentiellement en bon état et réutilisables tels quels. Cette action vise à favoriser le réemploi par un système de dépôt / reprise entre particuliers (ou professionnels) effectués directement en déchèterie.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	L'objectif est de permettre la récupération d'objets et de matériaux en bon état, directement de particulier à particulier, au sein du lieu de dépôt : la déchèterie. Cette action est en lien avec la mise en place du schéma directeur déchèterie, piloté par le service déchet.

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Descriptif de l'action	La supervision et l'organisation est du ressort du service déchets. Cette action est à rapprocher de l'étude schéma directeur, volet déchèterie.					
		Les éléments techniques ne sont pas abordés ici (recherche de site approprié, investissement, fonctionnement, étude d'autres lieux possibles en lien aves les communes,...). Le sce prévention prend en charge l'information du public, le suivi en terme de performance sur la base des données fournies par la déchèterie.					
	Flux concernés	Flux de déchèterie					
	Niveau de difficulté						
	Outils de communication	supports de promotion de l'action					

PILOTE	service prévention / service déchets	
PUBLIC CIBLE	Les habitants, voire les professionnels utilisant les déchèteries	
ACTEURS CONCERNES	service prévention, service déchets	
INDICATEURS DE SUIVI	mis en place effective de donneries nb de sites à terme : nb objets donnés (non objectivé à ce stade)	
BUDGET INDICATIF (€) TOTAL SUR 6 ANS		31 250 €
	dont coût de personnel interne	31 250 €
	dont coût de prestation, fournitures...	- €

AXE THEMATIQUE	**Augmenter la durée de vie des produits**
ACTION	**Fiche n° 16**
	étudier la réalisation d'une matériauthèque pour les matériaux du BTP
CONTEXTE	Cette action vise plusieurs flux réceptionnés en décheterie : les inertes (gravats) qui peuvent comprendre sanitaires, carrelage… le bois, voire les encombrants (placo-platre, chassis vitré…). Le principe est d'orienter les matériaux réemployables vers un service de don aux particuliers plutôt que de les éliminer. cette action a été identifiée au cours de l'atelier Economie Circulaire.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Définir et commander la réalisation d'une étude de faisabilité incluant un dimensionnement économique et des modalités de fonctionnement.

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Descriptif de l'action	Précision du besoin et des études déjà réalisées (lien à faire avec La R'Mize) Recherche des partenaires à associer au projet.					
		Définition cahier des charges et lancement de l'étude de faisabilité.					
	Flux concernés	déchèteries					
	Niveau de difficulté						
	Outils de communication	sans objet au stade de l'étude					

PILOTE	service prévention	
PUBLIC CIBLE	Les habitants, voire les professionnels utilisant les déchèteries	
ACTEURS CONCERNES	service prévention, service déchets, lien avec La Rmize	
INDICATEURS DE SUIVI	réalisation de l'étude de faisabilité	
BUDGET INDICATIF (€) TOTAL SUR 6 ANS		59 000 €
	dont coût de personnel interne	44 000 €
	dont coût de prestation, fournitures…	15 000 €

AXE THEMATIQUE	**Augmenter la durée de vie des produits**
ACTION	**Fiche n° 17**
	Réaliser un répertoire de toutes les solutions de réparation et réemploi existantes : couturiers, réparateurs, donneries…
CONTEXTE	Cette action vise plusieurs flux réceptionnés en décheterie : les textiles, les articles électroménagers, articles de sport, meubles… Le principe est d'orienter les habitants vers des solutions de réparation plutôt que d'élimination.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Communiquer sur l'indice de réparabilité des objets et faciliter le passage à l'action des usagers en promouvant les solutions de proximité.

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Descriptif de l'action	Travail en interne de construction des contenus et des supports avec sce Communication.					
		Prévoir la mise à jour régulière.					
	Flux concernés	Flux de déchèterie					
	Niveau de difficulté						
	Outils de communication	promotion et diffusion de ce répertoire					

PILOTE	service prévention	
PUBLIC CIBLE	Les habitants	
ACTEURS CONCERNES	service prévention, service communication	
INDICATEURS DE SUIVI	réalisation et mise à disposition du répertoire	
BUDGET INDICATIF (€) TOTAL SUR 6 ANS		5 500 €
	dont coût de personnel interne	5 500 €
	dont coût de prestation, fournitures…	- €

AXE THEMATIQUE	**Augmenter la durée de vie des produits**
ACTION	**Fiche n° 18**
	Expérimenter le 'vide-chantier'
CONTEXTE	Cette action vise plusieurs flux réceptionnés en décheterie et déposés par des artisans en fin de chantier : isolant, placo-platre, sanitaires... Le principe est de tester la récupération encadrée de ces produits et matériaux par les particuliers plutôt que d'en assurer l'élimination.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Organiser en lien avec des artisans volontaires une expérimentation de "vide chantier" : en fin de chantier, au lieu de déposer en mélange ses résidus dans une benne et de les amener en déchèterie, l'artisan les met gratuitement à disposition.

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Descriptif de l'action	A travailler en lien avec les artisans, solliciter des volontaires dans le cadre des petits déjeuner entreprises. Définir au préalable le cadre technique, réglementaire, juridique (sécurité ?) de l'expérimentation + modalités de suivi et de communication.					
		Analyser le retour d'expérience.					
	Flux concernés	Flux de déchèterie					
	Niveau de difficulté						
	Outils de communication	communication à prévoir en cas de retour d'expérience positif					

PILOTE	service prévention + service économique	
PUBLIC CIBLE	artisans et habitants à proximité du chantier	
ACTEURS CONCERNES	artisans, service économique, service prévention	
INDICATEURS DE SUIVI	réalisation effective de l'expérimentation et analyse retour d'expérience	
BUDGET INDICATIF (€) TOTAL SUR 6 ANS		19 000 €
	dont coût de personnel interne	5 500 €
	dont coût de prestation, fournitures...	13 500 €

AXE THEMATIQUE	**Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable**
ACTION	**Fiche n° 19**
	Accompagner les commerçants et les consommateurs vers l'achat en vrac.
CONTEXTE	Cette action pourrait permettre de se rapprocher de l'objectif réglementaire de zéro plastique jetable d'ici 2040.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	L'action vise à valoriser et aider les acteurs (à la fois le vendeur et l'acheteur) pour inciter et faciliter le passage vers l'achat en vrac.

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Descriptif de l'action	partenariat avec les commerçants locaux à monter définir au préalable la faisabilité et le cadre technique, réglementaire, financier… de l'opération + modalités de suivi et de communication					
		Valoriser les clients qui refusent les emballages, avec une carte de fidélité Sensibiliser les commerçants sur ce qu'ils ont le droit de faire, sur le suremballage, sur le vrac (focus sur l'absence de contraintes réglementaires sanitaires) Inciter les commerçants à se doter de contenants vrac (qu'ils proposeraient à la vente) voire les doter de contenants Valoriser les commerçants qui acceptent les emballages des clients, qui font du vrac, via o Un logo, propre à la CC, qui pourrait être porté par l'union des commerçants o Un annuaire sur le site de la CC, sur les réseaux sociaux, les lettres d'information communales					
	Flux concernés	Emballages					
	Niveau de difficulté						
	Outils de communication	support de promotion du dispositif, le faire connaitre au travers de différents médias (site CC, radio, flyer…)					

PILOTE	Service prévention + service économique + service 'commerces' des villes	
PUBLIC CIBLE	commerçants et consommateurs	
ACTEURS CONCERNES	Service prévention + service économique + service 'commerces' des villes	
INDICATEURS DE SUIVI	Création d'un répertoire de commerçants participants	
BUDGET INDICATIF (€) TOTAL SUR 6 ANS		29 250 €
	dont coût de personnel interne	16 500 €
	dont coût de prestation, fournitures…	12 750 €

AXE THEMATIQUE	**Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable**
ACTION	**Fiche n° 20**
	Mise en place de système de consigne avec les commerçants locaux. Impliquer les restaurateurs et épiceries pour l'usage de récipients réutilisables plutôt qu'emballages jetables et rendre les acteurs engagés visibles, afin de les valoriser.
CONTEXTE	Cette action pourrait permettre de se rapprocher de l'objectif réglementaire de zéro plastique jetable d'ici 2040, elle peut également impacter les flux de verre. Cette action a été identifiée lors de l'atelier Economie Circulaire.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	Un système de consigne nécessite, outre la rerise par le commerçant, une logistique de récupération, transport, lavage, redistribution. Cette action vise à étudier la faisabilité d'un système de consigne local, en partenariat avec les commerçants du territoire.

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Descriptif de l'action	Etude préalable de faisabilité concernant l'ensemble de la filière 'emballages consignés' : quels emballages ? Faut-il s'inscrire dans un système existant ? Quelles sont les possibilités sur le territoire ou en proximité ? Le cas échéant quelle organisation logistique faut-il mettre en place ?					
		Identifier la faisabilité d'un système 'ultra local' mise à disposition du contenant et retour du contenant vers le même commerçant.					
	Flux concernés	Emballages					
	Niveau de difficulté						
	Outils de communication	support de promotion du dispositif, le faire connaitre au travers de différents médias (site CC, radio, flyer…)					

PILOTE	Service prévention + service économique + service 'commerces' des villes	
PUBLIC CIBLE	commerçants et consommateurs	
ACTEURS CONCERNES	Service prévention + service économique + service 'commerces' des villes	
INDICATEURS DE SUIVI	réalisation de l'étude de faisabilité	
BUDGET INDICATIF (€) TOTAL SUR 6 ANS		29 250 €
	dont coût de personnel interne	16 500 €
	dont coût de prestation, fournitures…	12 750 €

AXE THEMATIQUE	**Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable**
ACTION	**Fiche n° 21** ***Promotion des textiles sanitaires et couches lavables***
CONTEXTE	Les textiles sanitaires (couches, lingettes, essuie tout, mouchoirs, protections féminines,…) représentent 18 % des ordures ménagères. Des alternatives à ces textiles jetables existent, cette action vise à les faire connaître afin d'engager au changement de comportement.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	o Informer les femmes et les parents : les économies réalisées, quelques chiffres clés liés à l'évitement de déchets, les différentes modèles existant o Proposer des kits gratuits d'essai (couches & serviettes lavables), o Financer une partie d'un kit complet (couches & serviettes lavables) o Organiser des réunions d'informations et d'échanges, associant des REX utilisateurs

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Descriptif de l'action	Partenariat avec des services spécialisés : Relais Petite Enfance par ex pour organiser des temps d'information auprès d'un public ciblé.					
		Achat par la collectivité de produits réutilisables à proposer à l'essai ou la mise à disposition des volontaires (tarif préférentiel si prise en charge partielle par la collectivité) -> marché public pour acquisition ? Définir les lieux et modalités de diffusion, les acteurs relais à mobiliser Intervention de l'animateur prévention .					
	Flux concernés	Omr					
	Niveau de difficulté						
	Outils de communication	support de promotion du dispositif, le faire connaitre au travers de différents médias (site CC, radio, flyer…)					

PILOTE	service prévention	
PUBLIC CIBLE	femmes, familles avec jeunes enfants	
ACTEURS CONCERNES	service prévention, relais petite enfance	
INDICATEURS DE SUIVI	nb de sessions d'information	
BUDGET INDICATIF (€) TOTAL SUR 6 ANS		46 250 €
	dont coût de personnel interne	36 250 €
	dont coût de prestation, fournitures…	10 000 €

AXE THEMATIQUE	**Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable**
ACTION	**Fiche n° 22** ***Promouvoir les alternatives aux textiles jetables : exemple des serviettes de table.***
CONTEXTE	Les serviettes en papier font partie des produits à usage unique. Des alternatives à ces produits jetables existent, cette action vise à les promouvoir auprès des élèves et des adultes en les impliquant dans la fabrication. Le second volet de l'action vise à inciter les cantines à passer aux serviettes de table en tissu.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	- Animer des ateliers pratiques sur le thème des textiles sanitaires réutilisables dont fabrication de serviettes de table (puis autres produits textiles : lingettes) à l'école ou lors d'ateliers à destination des adultes - Inciter les cantines à demander aux élèves d'amener chacun leur serviette tissu et supprimer les achats de serviette papier.

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Descriptif de l'action	Partenariat avec les communes pour la réalisation en milieu scolaire.					
		Intervention de l'animateur prévention.					
	Flux concernés	textiles sanitaires					
	Niveau de difficulté						
	Outils de communication	support de promotion du dispositif, le faire connaitre au travers de différents médias (site CC, radio, flyer…)					

PILOTE	sce prévention	
PUBLIC CIBLE	élèves, adultes, gestionnaires de cantine	
ACTEURS CONCERNES	service prévention, animateur	
INDICATEURS DE SUIVI	nb ateliers nb de cantines passant aux serviettes en tissu	
BUDGET INDICATIF (€) TOTAL SUR 6 ANS		37 500 €
	dont coût de personnel interne	37 500 €
	dont coût de prestation, fournitures…	- €

AXE THEMATIQUE	**Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable**
ACTION	**Fiche n° 23**
	Stop pub
CONTEXTE	L'autocollant Stop pub permet de diminuer les Imprimés Non Sollicités (INS) et les quantités de déchets papier générés.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	o Faire davantage circuler les « stop pub » : via les publications EPCI ou communales, doter les commerçants de stocks. o Développer le « Oui pub » >> si résultats nationaux concluants. (Test en cours)

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Descriptif de l'action	poursuite du dispositif existant pour les stop pub à faire évoluer le cas échéant vers le 'Oui pub' en fonction des résultats des expérimentations					
		-					
	Flux concernés	Papiers (OM ou recyclables)					
	Niveau de difficulté						
	Outils de communication	pas d'outil spécifique					

PILOTE	service prévention	
PUBLIC CIBLE	particuliers	
ACTEURS CONCERNES	service prévention, distributeurs relais (mairies des communes par ex)	
INDICATEURS DE SUIVI	nb de stop pub diffusés	
BUDGET INDICATIF (€) TOTAL SUR 6 ANS		3 200 €
	dont coût de personnel interne	2 200 €
	dont coût de prestation, fournitures…	1 000 €

AXE THEMATIQUE	**Réduire les déchets des entreprises**
ACTION	**Fiche n° 24**
	Agir auprès des entreprises déposant en déchèteries
CONTEXTE	Les déchèteries publiques du territoire sont accessibles aux professionnels, en théorie à titre payant. Cependant, la facturation aux professionnels est faible car de nombreux dépôts professionnels ne sont pas identifiés comme tels. Connaitre la part des apports des professionnels en déchèterie, la typologie des déchets apportés et tracer l'évolution des tonnages, permettra à terme d'impliquer les professionnels dans la diminution de leurs déchets.
OBJECTIF(S) / DESCRIPTION DE L'ACTION	o Contrôler et limiter les apports en décheterie et/ou les facturer aux professionnels o prévoir dans le règlement des déchèteries la possibilité de facturer les professionnels au-delà de 3m3 avec majoration du prix

MISE EN ŒUVRE	Période de réalisation indicative	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Descriptif de l'action	Nécessite des investissements non compris dans le budget 'prévention'. Cette fiche action ne porte pas sur la mise en œuvre du dispositif, qui est à rapprocher du scénario de schéma directeur déchèterie pour l'aspect opérationnel. Cette fiche ne comprend que les aspects de communication autour du dispositif en relation avec la démarche de prévention.					
		A voir : les apports des services techniques communaux sont-ils concernés par le contrôle / limitation d'accès en déchèterie ?					
	Flux concernés	flux déchèterie					
	Niveau de difficulté						
	Outils de communication	faire connaître les modalités d'accès en déchèterie pour les professionnels					
		mettre à jour le reglement de collecte					

PILOTE	service déchets	
PUBLIC CIBLE	professionnels déposant leurs déchets en déchèterie publique	
ACTEURS CONCERNES	service déchets, service économie, service prévention	
INDICATEURS DE SUIVI	mise en place opérationnelle du contrôle d'accès en déchèteries	
BUDGET INDICATIF (I) TOTAL SUR 6 ANS		5 500 €
	dont coût de personnel interne	5 500 €
	dont coût de prestation, fournitures...	- €

NOTES